



ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
59 rue Gabrielle, Bruxelles 18
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
38 avenue Em. Bossaert, Bruxelles 8 - TEL. 25 04 76
C.C.P. 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " Bruxelles 8

Abonnement de sympathie:
20F les quatre numéros

La meilleure équipe de tir de l'OTAN : 1 Ch. A.



Quelques trophées...



Avant le grand départ de la compétition : l'équipe du 1 Ch.A. (Photo « Journal du Corps »)



1^{er} prix : Le buste du maréchal Leclerc.



Le lieutenant-colonel Delogne, chef de Corps (à g.), aux côtés de l'équipe victorieuse et des trophées, avant la réception officielle.

SECTIONS REGIONALES

ARLON

Président :
Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063 / 213.70

Secrétaire :
Robert DEBIERE
64, rue des Héires, Arlon

Trésorier :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

Président :
Jean DIDIER, Juge de paix
Bastogne

Secrétaire :
J. MAUS de ROLLEY
Longchamps (Bastogne)

Trésorier :
Victor LEFEBVRE
168, rue de Neufchâteau, Bastogne
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

Président :
Edouard KLEIS
22, Grand-Place, Bertrix
Tél. 061 / 413.89

Secrétaire-Trésorier :
Emile COISON
31, Grand-Place, Bertrix

BRABANT

Président :
Gilbert FRANCOIS
10, avenue de la Jonction, Bruxelles 6
Tél. 45.49.83

Secrétaire :
Albert GUSTIN
80B, avenue de la Brabançonne
Bruxelles 4
Tél. 35.84.05

Trésorier :
Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

Sous-section de Molenbeek

Président :
Prosper SEVENANTS
618, chaussée de Waterloo,
Bruxelles 6

Secrétaire :
Léon GRISART
39, rue de la Bauderie, Bruxelles 1

Trésorier :
HUBRECHT
10, rue George dit Marchal

EREZÉE

Président :
Yvan LOMBRE
Rue des Combattants, Erezée
Tél. 086 / 470.23

Secrétaire :
Joseph BAUDOIN
53, route de Bourdon,
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19

ETALLE

Président :
Gaston EPPE, professeur
Vance

Secrétaire :
Léon POSTAL
Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. 063 / 451.87

Trésorier :
R. CLAUSSE
Chantemoille

FLORENVILLE

Président :
Roger FRANCOIS, pharmacien
Florenville
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
Florenville

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :

Albert HUBERT
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18
Tél. : Frive : 45.61.32
Bureau : 12.41.10

VICE-PRESIDENT

NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix
47, rue de Marche, Bastogne
Tél. 062 / 214.34
Robert LEPAGE
Vance (Etalle)
René PIEDBOEUF
53, rue des Rhexux
Jemeppe-sur-Meuse
Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

SECRETIRE NATIONAL :

Victor ROBERT
26, Drève des Etangs,
Linkebeek-Bruxelles

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon
Tél. 063 / 229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.19

ADMINISTRATEURS :

Administrateur
et rédacteur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON
38, avenue Emile Bossaeri,
Bruxelles 8
Tél. 25.04.76
C.C.P. de bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93.

Administrateur :

à l'UFAC 1940-1945 :
Col. BEM hon. Jean BORGNIE
121, av. du Koutur, Bruxelles 16
Tél. 72.54.67

Délégués des sections :

Joseph ANDRE
(Houffalize)
René AUTFHENNE
(Virton)
Albert BALBEUR
(Neufchâteau)
Roscius CATIN
(Vielsalm)
Eugène DEVOGHEL
4, quai de l'Ouurth, Liège
Gaston EPPE
(Etalle)
Gilbert FRANCOIS
(Brabant)
Victor LEFEBVRE
(Bastogne)
Raymond REUTER
(Arlon)

Maison
N. FRYDMAN & Cie

S.P.R.L.

13, RUE DU CANAL — BRUXELLES 1

VETEMENTS DE FOURRURES EN TOUS GENRES
Y COMPRIS LES AGNEAUX RETOURNES
DOUBLE FACE CONFECTIONNES
(EVENTUELLEMENT
CONFECTIONNES SUR MESURE)

LE TOUT AUX PRIX DE GROS

PRIX SPECIAUX POUR
LES CHASSEURS ARDENNAIS

SECTIONS REGIONALES

HOUFFALIZE - LA ROCHE

Président :
Joseph ANDRE
Brisy (Cherain)
Tél. 060 / 173.73

Secrétaire-Trésorier :
Joseph RICAILLE
28, rue Ville Basse
Tél. 062 / 280.54 — C.C.P. 7621.37

HUY

Président :
Emile ANSELME
109, rue Victor Martin, Huy
Tél. 085 / 125.43

Secrétaire :
Albert DESSAMBRE
4, rue Victor Martin, Antheit
Tél. 085 / 146.88

Trésorier :
Gaston JOIRET
28, Grande Ruelle, Antheit
C.C.P. de la section : 7180.09

LIÈGE - VERVIERS

Président :
René PIEDBOEUF
53, rue des Rhexux
Jemeppe-sur-Meuse

Secrétaire-Trésorier :
Paul DUROU
57, boulevard d'Avray, Liège
Tél. 04 / 32.28.75

MARCHE-EN-FAMENNE

Secrétaire-Trésorier :
Alexis BAUDUIN
11, rue de la Plovinette
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 310.78

NAMUR

Président :
Gaston BOCCA
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :
Georges GILSOUL
20, rue de Bruxelles, Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Président :
Albert BALBEUR
Léglise
Tél. 063 / 432.28

Secrétaire-Trésorier :
Francis HANNICK
Neufchâteau
Tél. 061 / 271.28

VIELSALM

Président :
Roscius CATIN, professeur
8, rue des Combattants, Vielsalm
Tél. 080 / 164.77

Secrétaire :
Georges SCHMITZ
Grands-Champs, Vielsalm

Trésorier :
Emile GOOSSE
10, avenue de la Salm, Vielsalm
Tél. 080 / 167.45

VIRTON

Président :
René AUTFHENNE
24, Champi, Dampricourt
Tél. 063 / 577.18

Secrétaire-Trésorier :
Paul TALBOT
114, rue du 113^e R.I.F., Signeulx

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

B.P.S. 14 - RFA - C.C.P. 8223.03

Président :
Adjudant-chef MOTTE

Secrétaire-Trésorier :
Adjudant LEURIS

Communications du Président

NOTRE BULLETIN

Et d'abord, un « communiqué officiel » de la Fraternelle :

« Il a été convenu entre le président national et le colonel Renson, à la demande de ce dernier, que la responsabilité de la rédaction du bulletin serait désormais officiellement assumée par le président de la Fraternelle. Le colonel Renson a bien voulu continuer, comme il le fait, avec un dévouement admirable, depuis quoique vingt ans, à s'occuper de l'administration du « Chasseur Ardennais ». Nous tenons, à nouveau, à le remercier de tout ce qu'il a fait pour ses camarades depuis la création du S.S. Ch. A. et surtout d'avoir consenti, pendant tant d'années et en des périodes difficiles, à cumuler la totalité des charges résultant de la publication de notre revue trimestrielle qu'il a ainsi maintenue à un niveau particulièrement élevé... »

Notre dernier numéro nous a valu de nombreux échos flatteurs qui nous ont évidemment fait plaisir. Bien sûr, nous ne pouvons pas confectionner, chaque trimestre, un bulletin de cette importance, d'abord parce que cela prend beaucoup de temps, et ensuite parce que le coût est élevé. Nous avons espéré présenter, cette fois, un bulletin de vacances, c'est-à-dire au nombre de pages réduit; malheureusement pour nos loisirs et notre caisse, et heureusement pour nos lecteurs, l'actualité a pris le pas sur les autres considérations, et voici à nouveau une matière riche et variée.

Précisément à propos du bulletin, le colonel Borgniet a reçu une lettre d'un ancien combattant 1940-1945 de Montignies-sur-Sambre, dont le fils a fait son service militaire au 1 Ch. A. et est devenu membre adhérent de notre Fraternelle, de sorte qu'il reçoit, comme tous nos membres, « Le Chasseur Ardennais ». Ce correspondant souligne, entre autres :

« ...Je reçois régulièrement tous les journaux qui concernent les anciens militaires..., mais j'ai rarement trouvé des articles aussi bien détaillés et intéressants que dans les journaux de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais... »

Nous ne commenterons pas.

La distribution de nos deux derniers numéros a subi quelques retards imputables à l'administration des Postes. Chaque fois, nous avons protesté, et on nous a présenté excuses et explications fort aimablement tournées. Nous avons appris aussi, par une voie officieuse, qu'un périodique déposé à la poste un vendredi risque d'être distribué moins vite que s'il était remis le lundi ou le mardi suivant !!! Le délai maximum pour une publication non quotidienne ou non hebdomadaire est de quatre jours, mais le vendredi, il y a surcharge; on travaille à effectifs réduits le samedi et le dimanche, et les envois déposés ces jours-là et les suivants viennent se placer au-dessus des colis du vendredi. De ce fait, le tri et la distribution se font souvent avant les dépôts plus anciens. C'est amusant, n'est-ce pas ?

Deux anecdotes à propos du fonctionnement de nos services postaux.

Un correspondant nous envoie, le même jour, deux plis : sur l'un, il mentionne mon nom, ma qualité de président national et mon adresse; sur le second, il se borne à indiquer mon titre de président national et l'adresse. Les deux plis, apportés lors de la même distribution par le même facteur — ce n'était pas l'habituel — ont été remis, l'un dans ma boîte aux lettres, et l'autre dans le hall de l'immeuble où l'on dépose habituellement les plis dont on ne connaît pas le véritable destinataire.

En revanche, et ceci est tout à l'honneur de l'administration des Postes, un de nos administrateurs, distrait, m'a écrit en oubliant d'indiquer l'adresse après mon nom et ma qualité de président national; la lettre m'est arrivée via notre secrétaire national, universellement connu comme chacun sait. Bien qu'il s'agissait d'un simple imprimé, on a pris la peine, à la poste, d'ouvrir l'indicateur téléphonique et, à « Fraternelle des Chasseurs Ardennais », on a trouvé l'adresse du secrétariat national.

Cette détérioration des services postaux se retrouve d'ailleurs dans tous les pays, même en Grande-Bretagne. Il faut, au demeurant, souligner que le cadre de l'administration des Postes est de haute qualité, courtois, compétent et désireux de satisfaire la clientèle; le bât blesse ailleurs. Et la situation résulte sans doute d'un défaut d'adaptation au rythme présent.

PRIX LECLERC

Tous les Chasseurs Ardennais, anciens et jeunes, à quelque unité de bérets verts qu'ils aient appartenu, ont chaleureusement applaudi à la magnifique victoire remportée par le 1^{er} Chasseur Ardennais qui défendait les couleurs de la Belgique dans le prix Maréchal Leclerc opposant annuellement les meilleures équipes de tir des pays de l'OTAN-Zone Centre Europe. Cet exploit est d'autant plus remarquable qu'il vient après des succès dans le challenge du Fusilier d'Assaut et le challenge Albert, qui se disputent entre toutes les unités de nos forces établies en Allemagne, et que surtout, c'est la première fois que la Belgique remportait cette compétition, n'ayant précédemment jamais réussi à faire mieux que troisième.

La victoire du 1 Ch. A. s'est d'ailleurs transformée en véritable triomphe, puisque l'équipe du bataillon a remporté la plupart des prix en compétition : c'est une œuvre collective qui récompense la volonté et la persévérance. On peut admirer ces jeunes gens qui pendant quatre mois, ont été soumis à un entraînement extrêmement sévère, qui ont accepté de se priver de bière et autres boissons alcoolisées, de cigarettes et de sorties, de même que de suivre un régime alimentaire particulièrement strict.

Nous espérons qu'en haut lieu, on s'attachera à accorder une récompense officielle belge pour une performance de cet ordre. C'est notamment dans le cadre du Mérite sportif que pourrait et devrait se situer le geste que l'on attend.

Ajoutons, et c'est là une simple réaction personnelle, combien nous avons trouvé peu opportun le texte qui a paru dans la presse, quelques jours après la victoire du 1 Ch. A., et qui avait pour objet « Les forces armées belges et les compétitions militaires internationales ». Nous n'en avons pas découvert l'origine, et au demeurant, nous n'avons pas essayé de le faire. Il s'agit, sans doute, d'un texte inspiré, mais qui ne revêtait pas l'apparence d'un communiqué officiel puisque aucun journal ne l'a présenté comme tel et qu'en outre, sauf erreur de notre part, l'hebdomadaire militaire FM ne l'a pas publié.

Cela prenait à peu près le tour suivant. Certes, les Chasseurs Ardennais ont remporté une belle victoire, mais ce n'est pas à un fait isolé : d'autres unités de l'Armée belge ont déjà obtenu des succès dans des compétitions militaires internationales. Et l'on s'empressait de souligner qu'à tout prendre, les Chasseurs Ardennais n'avaient gagné que... cinq prix sur huit, en se gardant bien de préciser que parmi eux, se trouvait le challenge formant le premier prix. Au reste, cinq prix sur huit constituent un exploit extraordinaire.

L'inventaire qui a été fait, à cette occasion, de succès belges eût été parfaitement à sa place en une autre occasion, mais en la circonstance, il dénotait l'envie et le désir d'amoindrir le magnifique succès des Chasseurs Ardennais. Ceux-ci n'ont jamais revendiqué l'universalité ou l'exclusivité; ils se réjouissent des succès des autres unités de toutes armes.

L'ARMÉE EN DESARROI

Quelle que soit notre sympathie personnelle pour M. P.W. Segers et la gratitude que nous lui devons pour l'intérêt et la sollicitude que, ministre de la Défense nationale, il a manifestés, en de fréquentes occasions, aux Chasseurs Ardennais, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de président de la Fraternelle d'exprimer ici les réflexions et observations qui sont nôtres, en présence de la situation qui se développe au sein de notre Armée, et qui y cause de l'inquiétude et un véritable malaise. Nous voulons parler essentiellement des promotions dans le cadre des officiers supérieurs et de la réorganisation en cours, ou même qui serait d'ores et déjà décidée.

Comme nous l'avons écrit déjà, il est évidemment indispensable d'adapter continuellement notre appareil militaire; encore faudrait-il que les considérations linguistiques fussent, en ces occasions, reléguées à l'arrière-plan et que, seuls, entrent en ligne de compte les soucis d'efficacité, d'économie, d'équité, etc. Or, il se comporte que la restructuration en cours de nos forces en Allemagne conduirait à maintenir, à côté de deux grosses brigades en totalité flamandes, une petite brigade blindée francophone et une autre, mixte, où le 1^{er} Chasseurs Ardennais serait encadré de deux bataillons flamands; il est évident qu'à long terme, cette formule ferait peser un danger sur l'existence même du 1 Ch. A. en tant qu'unité moderne, et qu'on serait lent, un jour, d'achever la flamandisation de la brigade.

Nos craintes apparaissent d'autant plus justifiées qu'on croyait acquis le principe de l'unilinguisme jusqu'au niveau des brigades. En outre, pourquoi une seule brigade bilingue parmi toutes celles de l'Armée belge ?

Selon les informations en notre possession, cette orientation de la réforme de notre Armée serait d'autant plus inattendue qu'il y aurait précisément pénurie de miliciens de langue néerlandaise en Allemagne, de même que de cadres.

D'autres échos, pleins d'amertume justifiée, nous sont parvenus au sujet des critères de promotion dans le cadre des officiers supérieurs. Il semble qu'on veuille réaliser, en de courts délais, ce qu'on a appelé « la parité linguistique »; à noter, à cet égard, que la presse flamande est particulièrement experte à renier les Flamands « bilingues francophones » et à créer ainsi les conditions à une minorisation du cadre francophone, ainsi que l'opération a été si bien réalisée au ministère des Affaires étrangères.

Récemment, et aussi avant le retour au MDN de M. Segers, plusieurs des nôtres parmi les plus capables et plus méritants ont été, de ce fait, privés de promotions à tous les grades, depuis celui de lieutenant général jusqu'à celui de major, uniquement en fonction de considérations d'équilibre linguistique qui faisaient fi de l'ancienneté et des titres de guerre notamment. Je me permettrais de souligner que plusieurs d'entre eux ont précisément gagné leur croix de guerre en Flandre, sur la Dendre ou sur la Lys. Ajoutons à cela que les récentes propositions pour le grade de général-major ne réservent qu'un seul poste sur dix à l'infanterie, alors que cette arme est de loin la plus importante.

Ce n'est tout de même pas la faute des Wallons si les Flamands se sont toujours largement désintéressés de la carrière militaire et ont boudé plus particulièrement l'Ecole militaire, les meilleurs d'entre eux, du temps où ils étaient encore libres, choisissant d'ailleurs la section française. Ce n'est pas la faute aux Wallons si la majeure partie des officiers issus de la Résistance viennent du sud du pays, et si la plupart des officiers dont le comportement pendant la dernière guerre, aussi bien au combat que dans les camps de prisonniers et sous l'occupation, a donné matière à reproches et à sanctions étaient, eux, originaires de la partie nord. Ce n'est pas la faute aux Wallons si à défaut de cadres flamands, beaucoup de leurs officiers ont été appelés à exercer des commandements dans des unités de miliciens flamands, où ils se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup de bonne volonté.

Cette franchise directe nous paraît d'autant plus nécessaire que du côté des Chasseurs Ardennais, nous n'avons jamais nourri de préventions à l'égard des Flamands considérés tant collectivement qu'individuellement, même si notre ami Cent Cinq pourfend ici allègrement, avec la fougue de la jeunesse, les excès flamingants. Et nous pouvons rappeler que plusieurs centaines des nôtres sont tombés pour la défense du sol de la Flandre; que plusieurs de nos officiers parmi les plus éminents et les plus respectés étaient des Flamands, tels le colonel B.E.M. De Schepper, commandant du 1 Ch. A., tombé au champ d'honneur, et un de ses commandants de bataillon, le major Temmerman; que de nombreux sous-officiers d'élite aux Chasseurs Ardennais étaient Flamands; que chaque année, nous organisons un pèlerinage de souvenir et de l'amitié en terre flamande; que l'actuel commandant du 3 Ch. A. est un Flamand, résistant remarqué, mais qu'il a été accueilli à la tête de l'unité sans la moindre réticence ou critique, et qu'il a d'ailleurs rapidement démontré qu'un bon Flamand peut devenir, en très peu de temps, un véritable Ardennais.

Ce que nous regrettons et devons exprimer, c'est qu'il est vraiment désolant que la lèpre linguistique vienne maintenant contaminer l'Armée, qui est le corps de l'Etat où le bilinguisme est le plus répandu. Jadis, on ne s'intéressait jamais de connaître la région d'origine ou la langue maternelle d'un officier candidat à une promotion: on choisissait le meilleur.

Nous devons à l'objectivité d'écrire que nous pensons sincèrement que l'on a tort de s'en prendre, à cet égard, au seul M. Segers et d'en faire, sauf son respect, le bouc émissaire de ce qui commença avant lui et qui n'est qu'une conséquence logique de la politique générale dans laquelle ce pays est engagé. Nous tenons le ministre de la Défense nationale pour un homme mesuré, intelligent et expérimenté; nous savons qu'il est l'objet de pressions extrêmement puissantes et intéressées. Avec toute la déférence qui lui est due, nous nous permettons cependant de lui rappeler qu'une des vertus principales que l'on attend d'un véritable homme d'Etat est qu'il soit doué de l'esprit de modération; que Talleyrand, diplomate adroit s'il en fut, se plaisait à rappeler que tout ce qui est exagéré ne compte pas.

Nous ne prétendons pas nier qu'il y ait des problèmes de cadres dans les unités flamandes, et de carrière pour les officiers flamands; mais il ne faut pas que les solutions soient recherchées uniquement au détriment des droits des Wallons.

VENT DE FOLIE

Décidément, les questions linguistiques pourrissent tout dans notre pays. Le vent de folie qui déferle sur lui a commencé, du moins pour sa phase aiguë, quand certains hommes au gouvernement — nous ne voulons pas écrire « hommes DE gouvernement » — ont prétendu régler pour mille ans, par le moyen de lois, arrêtés, règlements, commissions, des problèmes qui exigeaient précisément de la patience, de la souplesse, de la compréhension et surtout de l'emprudence; quand, au lieu de pousser à la compénétration entre nos régions, on a délibérément porté atteinte à la liberté d'expression en coupant artificiellement le pays en deux communautés que l'on s'attache systématiquement à

(Suite en page 6)

Le vœu ultime
du général Danloy est réalisé

LE FANION DU III/2 CH. A. REPOSE AU MUSÉE DE L'ARMÉE

Le III^e bataillon du 2^e régiment de Chasseurs Ardennais, bataillon de réserve, fut formé à Libramont, lors de la mobilisation du 25 août 1939, par des cadres prélevés sur les unités actives et par des miliciens rappelés de congé illimité. Il n'avait pas de fanion d'identification. Durant l'hiver 1939-1940, M^{me} Danloy, épouse du major Danloy, commandant du bataillon, confectionna un fanion conforme aux fanions réglementaires, qui désormais accompagna l'unité dans tous ses cantonnements et déplacements, et fut l'emblème du bataillon durant la campagne de mai 1940.

Le 29 mai, après la capitulation et avant que l'ennemi ne puisse s'emparer du matériel, le sergent DUPONT, facteur du bataillon, prit l'initiative, sans prévenir personne, d'enlever le fanion, de l'enrouler autour de son corps sous son uniforme, de telle sorte qu'il pût échapper aux investigations allemandes.

Dupont échappa heureusement à la capture comme prisonnier de guerre, et il ramena le fanion du III/2 Ch. A. en son village de Moyen-Izel. Il fit part de sa réussite, évidemment, à ses anciens chefs de la région, c'est-à-dire des officiers de réserve du III/2 Ch. A. qui avaient pu aussi regagner leurs foyers.

Des que furent constitués les premiers groupements de résistance, les maquisards des Croisettes (Suxy-Les-Bulles) prirent le fanion du III/2 Ch. A. comme emblème de ralliement, et il fut de toutes les entreprises et manifestations du maquis. Il arriva même en dépit des surveillances de l'occupant, le fanion du III/2 Ch. A. fut exposé aux funérailles de patriotes et de maquisards enterrés pendant l'occupation. L'unité de l'Armée secrète qui détenait ledit fanion était le groupe III, secteur 7 de la Zone 5. Une fois la guerre terminée, le fanion fut rendu au sergent Dupont, brigadier forestier à Moyen-Izel, qui le restitua à son ancien chef, le général-major honoraire DANLOY quand l'ancien commandant du III/2 Ch. A. fut mis à la pension, en 1949. Le général Danloy a conservé le fanion jusqu'à sa mort. Son ultime souhait, quelques jours avant son décès le 16 octobre 1967, fut que ledit fanion soit déposé et exposé au Musée de l'Armée, afin, écrivait-il, « d'aider à conserver chez les jeunes générations le souvenir du courage et de la valeur morale de leurs devanciers ».

Le président de la Fraternelle entreprit alors les démarches nécessaires et M. Lecomte, conservateur en chef du Musée de l'Armée lui fit savoir qu'il verrait avec joie le fanion du III/2 Ch. A. entrer parmi ses collections.



Même si les cheveux ont blanchi ou se sont raréfiés, on reconnaît parfaitement sur cette photo du maquis de Jolibois, prise sous l'occupation, les lieutenants R. François, J. Jacques et M. Jacques, actuels président, secrétaire et trésorier de la Fraternelle régionale Ch. A., à Florenville et, à l'avant-plan, le sergent L. Dupont, qui sauva le fanion du III/2 Ch. A.

La cérémonie de remise eut lieu le 26 juin 1968. Elle se déroula dans le bureau du Conservateur du Musée. La délégation était conduite par M. Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, et elle comprenait : M^{me} la générale O. Danloy, qui avait tenu à faire ce long déplacement depuis Poupehan; Mgr Lefèvre, ancien Ch. A., ancien aumônier du maquis de Jolibois et doyen du Chapitre cathédral de Namur; le lieutenant-colonel Pecquet, ancien du 2^e Ch. A. et chef du service du Recrutement au ministère de la Défense nationale; M^m le notaire Joseph Robert, de Corbion, Roger François, Joseph Jacques et Marcel Jacques, anciens officiers du III/2 Ch. A. et du maquis, et pour les trois derniers, respectivement président, secrétaire et trésorier de notre section de Florenville; le sergent Louis Dupont, porteur du fanion et M. Michel Fache, maquisard.

Après présentations et quelques mots d'introduction du président national, notre ami Joseph Jacques, commandant du Groupe III du Secteur 7 de la Zone V de l'A.S., exposa l'histoire du fanion. Voici quelques extraits de son allocution :

« La remise de ce fanion est un peu comme la séparation d'un objet personnel auquel on est très attaché et cela tristesse toujours. En effet, nous y tenons à plus d'un titre.

Tout d'abord parce que c'est le nôtre, celui de nos camarades Chasseurs Ardennais et maquisards tombés au champ d'honneur en Wallonie et en Flandre, morts en captivité comme P.G. ou dans les camps de concentration.

Nous désirons qu'il reste tel comme le symbole d'attachement, de souvenir et de reconnaissance envers nos glorieux frères à qui nous devons la joie de vivre dans la liberté. Nous y tenons parce qu'il nous rappelle notre chef vénéré, le major O. Danloy, commandant du III/2 Ch. A. pendant la mobilisation de 30 et durant la campagne des 18 jours.

A Madame la Générale Danloy, nous demandons de conserver l'expression des sentiments de respect et d'affection qui nous unissent à notre regretté général.

Ce fanion fut confectionné par les mains expertes de M^{me} Danloy. Avec ses couleurs noires et vertes, son « 2 » et ses deux lures bradées, il rappelle le 3^e bataillon du 2 Ch. A. Il fut le témoin de la vie de mobilisation: déplacements nombreux à vélo, garde aux obstructions et aux destructions durant de longs jours et de longues nuits, cimentant un esprit impérissable de camaraderie Ch. A.

Puis ce fut la campagne des 18 jours. Il fut le témoin du devoir accompli par son bataillon de la frontière de l'Est à la mer du Nord, chaque jour sur la brèche, sans répit mais avec ténacité, discipline et vaillance. Puis ce fut la capitulation et notre fanion put voir pleurer plus d'un de ses soldats. Le sergent Dupont le cacha sous sa veste et fit quelque 250 km à pied pour le ramener dans la région de Florenville. Se souvenant des devises des Ch. A., « Veille et taise-toi » et « Résiste et mords », les officiers rentrés au pays organisèrent la résistance. C'est ainsi que le fanion du III/2 Ch. A. devint l'emblème du maquis du Joli Bois. Il devint le témoin de réunions clandestines, de parachutages, de transports d'armes, d'actes audacieux de sabotage et de guérilla, de même que de la recherche et de l'acheminement de renseignements sur l'ennemi. Il fut le témoin de nos luttes. Par la résistance à l'ennemi, nous voulions rendre la liberté au pays de même que le bonheur à nos familles, nous voulions abréger les jours de captivité et de déportation de nos frères exilés, nous voulions venger nos morts, nous voulions rendre à la Belgique son chef, son Roi, M. le Conservateur, en nous remettant ce fanion qui nous est cher, nous le comprenons, nous répondons aux derniers vœux du général Danloy qui désirait transmettre ainsi aux générations futures un symbole des qualités des Ch. A. et des résistants. Nous nous le confions de la part de M^{me} la Générale Danloy et de la part des anciens du III/2 Ch. A. et du maquis du Joli Bois. Merci de bien vouloir l'accepter dans votre beau musée de l'Armée ».

Pour finir, M. Lecomte dit qu'il était touché de cette démarche et qu'il invitait tous les participants à une visite guidée du musée.

Les anciens du 2^e Ch. A. purent voir et admirer avec orgueil et émotion dans la vitrine des étendards l'emblème de leur régiment à la place d'honneur ce 26 juin 1968.

(Suite de la page 4)

éloigner, de plus en plus, l'une de l'autre. Toutes les mesures prises depuis lors ont contribué ainsi à élargir le fossé entre le nord et le sud. Vraiment, c'est le moment d'évoquer Pascal : « Nous courons sans souci dans le précipice, après que nous avons mis quelque chose devant nous pour nous empêcher de le voir. »

Sous prétexte de maintenir un Etat unitaire et de faire pièce aux fédéralistes, on pratique progressivement le pire des fédéralismes, le fédéralisme honteux, celui qui oppose, qui sépare. On a commencé par scinder le ministère de l'Education nationale car il faut d'abord opposer, éloigner les uns des autres, les jeunes; puis ce fut le tour du département de la Culture. Au risque de passer pour un anticonformiste, je pense, quant à moi, que notre seule culture propre est belge, tandis que notre culture française se confond nécessairement avec l'ensemble de la grande culture qui est la plus riche et la plus puissante au monde, et que notre culture flamande s'intègre dans la culture néerlandaise dont le rayonnement est évidemment beaucoup plus modeste.

Et ainsi, de gouvernement en gouvernement, on divise peu à peu toutes les activités nationales. La dernière aberration a été la création de ministères distincts pour l'Economie régionale. Or, s'il y a un domaine qui est un, inséparable, interpénétré en Belgique, c'est bien celui de l'économie.

Passons sur les rivalités ministérielles; reconnaissons aussi l'utilité d'une décentralisation des pouvoirs; mais cela ne doit pas nous empêcher de crier « casse-cou » en présence d'un retour systématique à des régionalismes désuets. On voit maintenant qu'on se met à compter, de façon sordide, les dépenses de la collectivité belge en faveur d'Anvers, grâce à quoi nous comptons le troisième port du monde et une zone maritime industrielle quasi égale. Mais d'autre part, quand on envisage des mesures destinées à sauver la sidérurgie wallonne, la plus ancienne et la plus réputée du monde, le nord exige des compensations. Et de compter, de part et d'autre de la frontière linguistique, les kilomètres de routes, les subventions sociales, les taxes de radio et de TV, les subsides aux sociétés sportives, etc.

Les partis traditionnels ont perdu leur influence sur leurs élus. Désormais, nos hommes politiques ne réagissent plus en fonction de leur appartenance à un parti que secondairement: ils agissent d'abord en qualité de Wallons, ou de Flamands, ou de Bruxellois. Et encore, pour ces derniers, il y a au moins autant de tribus qu'au Congo.

Toute notre vie publique, administrative, sociale est empoisonnée par ces querelles linguistiques, par cette entreprise de démolition systématique de la solidarité nationale. Si bientôt ne se produit pas une révolte des modérés, des bons patriotes, des partisans de la liberté, si ne se lève pas une nouvelle résistance, tout sera compromis jusqu'à l'existence même de notre nation, de notre Etat, et ce à échéance plus ou moins proche.

Dans un récent numéro du « Figaro littéraire », l'académicien Maurice Druon donnait son appréciation des événements qui, au printemps dernier, se sont déroulés en France. Il y soulignait, entre autres, que

« Aucune force, y compris celle de la révolte, n'est mauvaise en soi. A condition qu'elle s'applique à la progression, et non pas seulement à provoquer les écroulements. Parier d'équilibre dans les temps d'exaltation n'est point manière de se faire applaudir des exaltés ».

Et l'éminent écrivain de dire, à propos de son pays, ce que beaucoup de bons citoyens, contemplant la détérioration actuelle, doivent penser de la Belgique :

« ...J'ai eu mal à la France, viscéralement, et ma douleur durera longtemps. J'ai eu mal à son passé, mal à son avenir. Je suis blessé d'avoir vu soudain tant de mes compatriotes se montrer tellement insatisfaits d'être les Français qu'ils sont dans le monde d'aujourd'hui ».

Et plus loin, d'autres réflexions que nous devrions également méditer comme celle-ci :

« L'honneur, cela s'apprend tôt, comme toutes les choses essentielles comme l'alphabet »...
Il ne semble pas qu'on ait su enseigner aux plus jeunes l'honneur qu'ils ont d'appartenir à leur pays. A leur révolte, à leur volonté de rompre avec l'histoire, à leur manie d'arracher le drapeau national, on craint de reconnaître qu'ils ne découvrent rien à aimer dans ce pays dont ils sont les enfants.

RTB ET MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES

Nous avons reçu de nombreux témoignages d'approbation à propos de ce que nous écrivions, dans notre dernier numéro, au sujet de l'abstention quasi générale de la RTB, et plus particulièrement de la TV, à rendre compte des manifestations patriotiques. Récemment, « Le Prisonnier de Guerre » a fustigé à son tour, avec sévérité, cette attitude, écrivant notamment :

« Que la RTB ne s'intéresse guère aux problèmes des victimes de la guerre en général, et des prisonniers de guerre en particulier, tout le monde le sait. C'est éminemment regrettable ».

« Que 300 personnes se réunissent à Waterloo, ça, c'est d'une importance capitale : la RTB est là. Que Wim Ma fasse une excursion avec 68 « touristes » dans les Fourons, ça aussi, c'est capital et mérite de retenir l'attention de notre RTB nationale ».

« Que quatre pelés et un tondu « contestent » dans une université belge, la RTB en met et en remet à longueur de semaine ».

« Mais que 8.000 PG se réunissent et manifestent à La Louvière, que 2.000 autres soient à Couvin, quelle importance cela peut-il donc avoir aux yeux des responsables de « notre » RTB ? Alors, désespérément, elle n'est pas là ».

Noire excellent camarade Wildart, de Chêvetogne, qui est, en outre, un maître recruteur pour notre Fraternelle, nous signalait de son côté :

« Alors que la TV donne des reportages mobilisant de nombreux opérateurs pour nous montrer des jeunes tous s'agitant au festival (?) de la « Guitare d'Or », elle ignore la cérémonie de l'inauguration du monument de Vinkt »...

Cette attitude de la RTB nous fut encore illustrée un de ces derniers week-ends : nous avons assisté à la prenante et grandiose manifestation au fort de Bredonck, à laquelle participaient une demi-douzaine de ministres et de multiples autres personnalités nationales ou régionales. C'était LE rassemblement des rescapés des prisons et bagnes allemands. La TV française a consacré à cette manifestation moins de trente secondes, et encore, c'était essentiellement pour entretenir les téléspectateurs du malaise dont avait été victime un ministre. Mais la veille, pendant une heure et demie au moins, le petit écran a été consacré aux vaticinations et aux braileries des contestataires et anticontestataires du festival de Venise, que d'ailleurs la presse sérieuse a qualifié de farce.

Nous sommes persuadés, quant à nous, que la politique de la RTB est délibérée. Que ces petits Messieurs croient s'originaliser en hérissant le public qui les paie et en allant à l'encontre de ses souhaits. A eux s'applique ce que récemment, un maître du verbe et de la pensée, le général de Gaulle, disait en parlant de l'état d'esprit de ceux-là qui adoptent « l'esthétique de la contradiction et qui s'irritent de ce qui est normal, national, régulier ».

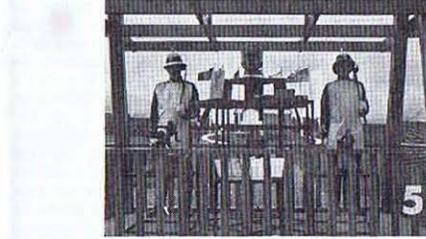
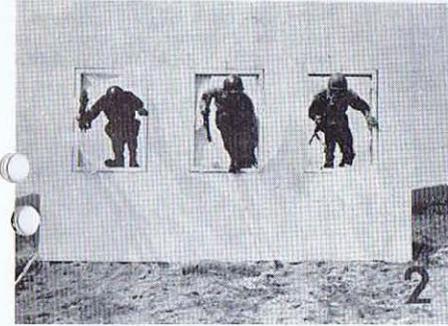
Albert HUBERT,
président national.

Un authentique exploit :

Le 1er Chasseurs Ardennais apporte pour la première fois à la Belgique le Challenge Maréchal Leclerc

récompensant la meilleure équipe de tir de l'OTAN.

Le 12 juillet, au camp de Sennelager, en Allemagne, avait lieu la 18^e compétition de tir aux armes portatives, disputée chaque année entre les meilleures équipes des forces terrestres de l'OTAN — zone centre Europe. Ce concours porte le nom du maréchal Leclerc, le glorieux commandant de la 2^e DB, libérateur de Paris et de Strasbourg.



1. Le lieutenant général Franck, commandant en chef des forces belges en Allemagne, félicite les vainqueurs. A sa gauche, le lieutenant Schiltz.

(Ph. « Journal du Corps »)

2. Franchissement des fenêtres...

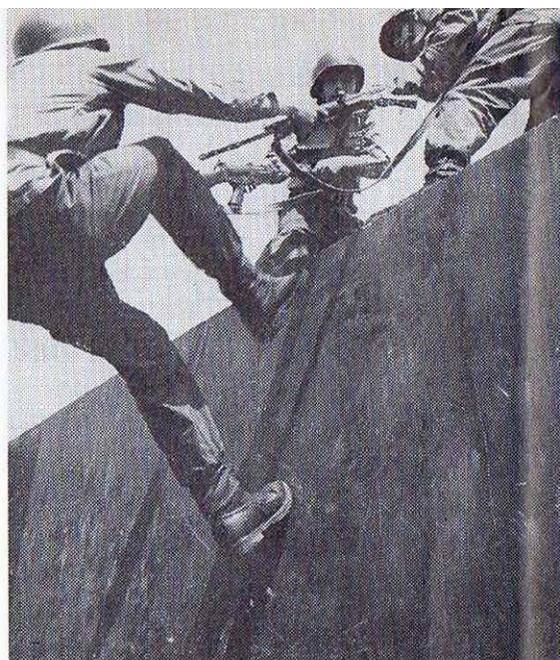
3. Retour triomphal à Spich. En tête, le drapeau de la Fraternelle porté par l'adjudant Leuris.

4. Le cadre de l'équipe gagnante du prix Leclerc, entouré le lieutenant-colonel Delogne, commandant du 1 Ch.A.

5. Exposition des trophées, avec sa garde d'honneur canadienne.

6. La remise des récompenses.

(Photo « Journal du Corps »)



Quo non ascendam ?
Le passage de la tranchée.

(Cliché « J.M. »)

Le premier prix est constitué par un buste du grand soldat, offert par Sir Eugen Millington-Drake, ancien ministre plénipotentiaire de S.M. britannique et président du Comité de réception des Jeux olympiques de Londres en 1948.

Les participants, cette année, étaient les équipes du Canada (nation organisatrice), d'Allemagne fédérale, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Belgique. Au sein de chaque pays, l'équipe avait été choisie après une sélection sévère. Le 1^{er} Chasseurs Ardennais, qui représentait pour la première fois la Belgique, avait gagné sa sélection en remportant, l'an dernier, le challenge Albert qui oppose les meilleures équipes régimentaires de nos forces en Allemagne.

LES RÉSULTATS

Voici les résultats complets du prix LECLERCQ :

Belgique	1.346 points
Pays-Bas	1.314 points
Canada	1.240 points
Royaume-Uni	1.233 points
Allemagne	1.171 points
France	1.158 points
Etats-Unis	1.076 points

Précisons qu'il ne s'agit pas d'un simple concours de tir, mais de diverses épreuves mettant à contribution l'habileté au tir, l'endurance physique, l'esprit d'équipe, le commandement, le contrôle à l'échelon de la section. Le règlement a subi des modifications successives, en vue d'intensifier son caractère réaliste. Il y a deux groupes de dix hommes

par nation. L'épreuve, qui met en piste successivement chacun des groupes de chaque équipe, débute par un cross en tenue de combat de quelque 1.400 m, où intervient le facteur vitesse. Ensuite, les participants doivent sauter dans une tranchée profonde de 1,50 m et lancer des grenades à travers trois fenêtres de l'obstacle qui est placé de l'autre côté de la tranchée : ces grenades doivent défoncer les fenêtres et permettre de sortir. En cas de non-réussite, il faut escalader un mur de 3,50 m de haut, toujours en tenue de combat.

Après cela, les participants doivent ramper durant 20 m sous un réseau bas de fils barbelés dont la hauteur n'excède pas 0,45 m. Il leur faut ensuite escalader un mur de 3 m à face oblique, sans pouvoir s'aider d'une corde ou d'autres engins. La descente à pic se fait en sautant, puis arrive un passage de poutres horizontales, et enfin, comme dernier obstacle, une fosse de 2 m de profondeur à parois lisses, qu'il faut remonter sans pouvoir utiliser les angles ni les côtés.

Après le dernier obstacle, on se rend immédiatement au tir où ont lieu successivement une phase offensive et une phase défensive. La première épreuve de la phase offensive est du tir couché, avec ou sans appui ; la deuxième, en position assise, à genou ou accroupie, et une troisième dans les diverses positions, après un nouveau déplacement. Dans la phase défensive, on tire depuis les tranchées sur des cibles mobiles, à des distances variant de 100 à 450 m.

A remarquer que l'équipe du 1^{er} Chasseurs Ardennais avait déjà remporté la répétition générale, quelques

LES PRIX

L'équipe du 1^{er} Chasseurs Ardennais a fait ample moisson de prix. Elle a, tout d'abord, gagné le buste du maréchal Leclerc, qui est décerné à l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points au classement général. Elle a gagné aussi :

- les plaquettes maréchal Montgomery, don de l'Allemagne pour le meilleur groupe au classement général ;
- le trophée général Gale, don des Etats-Unis décerné à l'équipe ayant fait la meilleure marche d'approche et le meilleur parcours du combattant ;
- le trophée Sir Eugen Millington-Drake, offert par la Belgique au meilleur groupe dans la marche d'approche et le parcours du combattant ;
- la plaquette général Noiret, don des Pays-Bas à la meilleure équipe de la phase défensive ;
- la plaque d'or Leclerc et les médailles d'or individuelles, décernées à l'équipe première.

Les prix qui... restaient sont allés à la Grande-Bretagne pour le trophée général Eisenhower, offert par la France à la meilleure équipe des phases offensives, et le trophée général Chevillon offert par le Royaume-Uni au meilleur groupe des phases offensives. Le Canada a gagné le trophée Curie, don du Canada au meilleur groupe de la phase défensive, ainsi que la plaque Leclerc en bronze et les médailles de bronze pour l'équipe troisième du classement général. Quant aux Pays-Bas, ils ont obtenu la plaque d'argent Leclerc et les médailles d'argent pour leur belle deuxième place.

jours avant l'épreuve ; elle confirma sa supériorité le 12 juillet, en prenant nettement la première place. C'était la première fois qu'une équipe belge remportait cette compétition, le meilleur résultat de notre pays ayant été, jusqu'ici, à six reprises, la troisième place.

Précisons qu'un nombre élevé de personnalités éminentes ont assisté aux compétitions. Nous ne pouvons, certes,



(Cliché « Journal du Corps »)
Le mur d'escalade, à face oblique.

les citer toutes : nous nous bornerons à mentionner le général Lemnitzer, commandant en chef des troupes du Pacte atlantique, le lieutenant général Franck, commandant en chef des forces belges en Allemagne, le capitaine Leclerc de Hauteclouque, fils du maréchal Leclerc, et la plupart des commandants des armées alliées, assistés de nombreux généraux, colonels, etc.

L'an prochain, l'organisation du prix Leclerc sera confiée à la Belgique, et la compétition se déroulera à Bourg-Léopold.

Inutile d'ajouter que la rentrée de l'équipe victorieuse au Quartier colonel B.E.M. De Schepper, à Spich, fut triomphale. Tout le bataillon fut rassemblé dans la cour d'honneur et entendit une allocution du chef de Corps, le lieutenant-colonel Delogne, lequel fit part de

L'ÉQUIPE DU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Chef d'équipe : lieutenant SCHILTZ.
Entraîneur : 1 Sgt Maj KADDON.

1^{er} groupe :

1 Sgt Maj GERARDY

Sgt VITTONÉ

SIMON

Cpl PARTAGE

TURPIN

DAGNELIES

HONORE

CORMAN

MARCHAL

PHILIPPE

2^e groupe :

1 Sgt FLAMANT

Sgt FILIPKOWSKI

BOURSIE

LIMBOURG

SCAZZI

Cpl NOEL

LAURENT

LEYENS

AUTHUYS

STAF

plusieurs récompenses pour les gagnants du challenge Leclerc. C'est ainsi que les poraux Limbourg et Scazzi ont été proposés pour le grade de sergent de réserve, et commissionnés audit grade à la date du 12 juillet, et que tous les soldats ayant reçu le diplôme de participation au prix Leclerc ont été nommés caporaux. En outre, toutes les punitions ont été levées dans l'ensemble du bataillon.

Le lundi 5 août, ce qu'on appelle maintenant au 1 Ch. A. le « bataillon Leclerc » a été reçu officiellement au ministère de la Défense nationale par le chef d'Etat-Major de la force terrestre, le général Ducamp, qui congratula longuement chacun des membres de l'équipe. Il y avait là, outre bien sûr le lieutenant-colonel Delogne et l'adjudant Leuris, le général Dutoy, les colonels Van de Walle, commandant de l'Ecole d'Infanterie, Godet, ancien commandant du 1 Ch. A. Rochez, ancien commandant en second, Crevecoeur et Groven qui faisaient partie, en 1940, le



(Cliché « Journal du Corps »)

En joue...

premier du 1 Ch. A. et le second du 3 Ch. A.

Après la réception qui suivit, le peloton accueillit devant la caserne Prince Baudouin le président national de la Fraternelle, qui avait tenu à féliciter tous ses membres et qui admira longuement les divers prix et trophées qui étaient du voyage. Après le drink de l'amitié, les Chasseurs Ardennais poussèrent leur cri de guerre en l'honneur du président national et reprirent la route de Spich.

Le capitaine d'équipe, le lieutenant Guy Schiltz, est un Bastognard ; il est le fils du commissaire de police du Paris ardennais.

On a fait remarquer que la victoire du 1 Ch. A. à la 18^e édition du prix Leclerc était d'autant plus méritoire que le fusil Fal dont dispose le bataillon est, certes, une excellente arme de guerre, mais qu'il n'est pas doté de certains accessoires ou perfectionnements que l'on trouvait sur les armes de toutes les équipes des autres nations participantes : bipied, système de réglage automatique de la hausse, système de visée plus perfectionné, œillets améliorés, guidons plus fins.

En outre, le second groupe du 1 Ch. A. a vu un de ses fusils rendre l'âme à la suite d'un bris de pièce, avant même que son porteur ne puisse commencer à tirer. Neuf hommes seulement ont donc pu participer à l'épreuve de tir, ce qui a fait perdre au moins quarante points.

Parmi les multiples messages de sympathie qui sont parvenus au 1 Ch. A. à la suite de sa brillante victoire, on mentionnera ceux du lieutenant général Vivario, chef d'Etat-Major général de nos forces armées, du commandant du groupe d'Armée du nord du Pacte atlantique, du général Champion, inspecteur général de la force terrestre, du général Verlinden et du général Van

Eynde, ancien et actuel commandant de la 1^{re} division, du colonel Delvaux, inspecteur de l'Infanterie, du colonel Marlère, commandant de la 7^e brigade, des anciens chefs de Corps, les colonels Remienne, Goegebeur, Lalière, Godet et Jacques. Bien entendu, aussi des unifiés seurs du 3 Ch. A. et du 20 A., de la Fraternelle du 10^e de Ligne et, cela va de soi, du président national de la Fraternelle ainsi que de diverses sections de celle-ci.

AUTRES NATIONS PARTICIPANTES

Canada : 2 Bn Princess Patricia's Canadian Light Infantry.

France : 129 Rgt Infanterie Motorisée.

Allemagne : Panzergrenadier Lehrbataillon 351.

Pays-Bas : 41 Armored Infantry Bn Stoottroepen.

Royaume-Uni : 2 Bn The Royal Green Jackets.

Etats-Unis : 2 Bn, 48th Infantry.

Il paraît aussi que la réception organisée par les Canadiens, à l'issue de la rencontre, fut d'une ambiance exceptionnelle. Il y eut un échange invraisemblable de cadeaux et d'insignes, et il paraît que nos bérets verts à la hure étaient à ce point recherchés que presque aucun membre de l'équipe ne possédait encore le sien lors du départ, le lendemain matin, pour Spich : il fallut un ravitaillement exceptionnel, en cours de route, pour qu'on retrouvât des tenues correctes de Chasseurs Ardennais pour rentrer au Quartier.

Parmi les clichés et photographies que nous reproduisons dans ce numéro, certains nous ont été fournis par le « Journal du Corps » qui est l'organe mensuel du 1^{er} Corps d'Armée, dont dépend le 1 Ch. A. ; d'autres viennent de l'excellent hebdomadaire militaire FM.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

et des unités Ch.A.

Soutien du Bulletin

Nous avons reçu depuis notre dernier numéro :

1 ^{er} Chasseurs Ardennais	F 2.000
M. PAULUS, nouveau membre de Bruxelles	200
André GENARD, Mons.	100
Adj. DE COENE du 1 Ch.A.	70
MATAGNE, Baronville	50
A. ANDRE, Polleur	40

Soit au total F 2.460

A tous, un amical merci, et... nous espérons des imitateurs.

D'autre part, notre ami A. DROESHAUT a récolté 16 abonnements de soutien. Bravo.

Distinction honorifique

Nous apprenons que notre dynamique administrateur, le colonel BEM hie Jean BORGNIET, s'est vu conférer, par arrêté royal du 12 juillet 1968, la commanderie de l'Ordre de Léopold II, en récompense des services militaires rendus au pays. Nos félicitations les plus cordiales.

Porte-drapeau à l'honneur

Plusieurs porte-drapeau ou anciens porte-drapeau de nos sections se sont vu conférer, par le ministre de la Défense nationale, le diplôme d'honneur qui récompense dix années au moins de service. Il s'agit de :

- Maximilien GEONET, section du Brabant;
- Albert HARTERT, section de Bertrix;
- Aristide POLEUR, section de Liège;
- Albert ROBLAIN, section de Neufchâteau;
- Clément ROUXHET, section 1 Ch.A.;
- Paul TALBOT, section de Virton.

Nous nous réjouissons avec eux de cette distinction si méritée.

Promotion

Parmi les promotions trimestrielles dans l'Armée, rendues publiques le 26 septembre, on trouve celle, particulièrement sympathique, au grade de major, du capitaine BEM Magon. Celui-ci a fait longtemps partie du 1 Ch. A., et il est actuellement attaché au Q.G. de la 7^e Brigade d'Infanterie, commandée par un ancien de 1940 du 3 Ch. A., le colonel BEM Marlière.

Nous plus cordiales félicitations.

DECES

Roland Ensch

Au milieu du mois d'août, on a appris la mort du notaire Roland Ensch, d'Arlon, qui appartenait en mai 1940

notamment le 10 mai à Légglise, lors de l'opération contre les parachutistes et les troupes aéroportées qui furent éliminées. Il était titulaire de la croix de guerre avec lion en bronze.

A son retour de captivité, il était entré à l'Ecole automobile, puis au Centre d'Instruction Auto. De 1952 à 1954, il servait à Bastogne, comme commandant de compagnie, au 2 Ch. A. reconstitué. Il y avait retrouvé, comme chefs de Corps, deux anciens du 1 Ch.A., le lieutenant-colonel Leblanc et le major Raueveu.

A partir de 1954, il fut attaché au QG de la 16^e Division blindée, puis à l'EM de la 7^e Brigade d'Infanterie dont fait encore partie aujourd'hui le 1 Ch. A.

Mis à la pension le 1^{er} janvier 1963, il s'était retiré dans l'Entre-Sambre-et-Meuse dont il était originaire et il y œuvrait avec grand dévouement dans toutes les sociétés locales.

A Madame Dardenne et à ses enfants, la Fraternelle adresse l'expression de sa sympathie émue.

Le commandant Paul Didier



Le 21 août, mourait à l'Hôpital militaire de Bruxelles, notre camarade le capitaine-commandant retraité Paul Didier. Il était âgé de 62 ans. Originaire de Toernich, milicien 1929, il avait nommé sous-lieutenant de réserve au 7^e de Ligne en 1933.

Rengagé, il était passé au 2 Ch.A. en 1935 et fut nommé sous-lieutenant d'active en 1936. Il appartenait à la 5^e Cie du 2 Ch.A. en 1940 et commandait le groupe de destructions de Bastogne. C'est lui notamment qui assura le sautage du grand pont sur la route de Marche, à la sortie de Bastogne.

Prisonnier de guerre durant cinq années, il appartint successivement au Corps des Forestiers, au 1^{er} Chasseurs à pied, puis passa dans l'arme du Génie et des Transmissions, et fut mis à la pension le 1^{er} janvier 1962, après avoir terminé sa carrière à l'Institut géographique militaire.

Il habitait Bruxelles et était membre de la section du Brabant.

Nous exprimons à Madame Didier et à sa fille les condoléances les plus vives des anciens Chasseurs Ardennais.

à la Cie 47/PFN, dépendant de la 1 D. Ch.A.

Son jeune frère Herbert, sous-officier à la compagnie Engins du 1 Ch.A., avait trouvé glorieusement la mort à Belgrade (Namur), le 12 mai 1940.

Roland Ensch a déployé durant sa vie, une grande activité philanthropique. Il était notamment président provincial de la Croix-Rouge de Belgique. Il fut un des fondateurs du Service social du Chasseur Ardennais dans le Luxembourg, remplissant les fonctions de vice-président provincial et de la section d'Arlon. Il manifesta à plusieurs reprises sa générosité en faveur de ses anciens camarades. Nous exprimons à sa famille nos sentiments de douleuruse sympathie.

Le major Ricail

Le 25 août dernier, est décédé inopinément, en son village natal d'Herbeumont, le major honoraire Ghislain-Georges Ricail qui, après avoir commandé le dépôt de Libramont, était à la tête durant la mobilisation et la campagne de mai 1940, de la 3^e compagnie du 4 Ch.A. Après avoir été prisonnier durant cinq ans, le commandant Ricail fut longtemps à l'Etat-Major de la province de Luxembourg à Arlon, attaché notamment au bureau de recrutement. Il était croix de guerre avec palme. C'était un homme particulièrement bon et simple. Nous adressons à sa famille nos fraternelles condoléances.

Le commandant Charles Dardenne



On a appris le décès, vers le 15 août, à Vierves-sur-Viroin, du capitaine-commandant Charles Dardenne, à l'issue d'une courte maladie. Né en 1911, il était arrivé à Arlon, comme sous-lieutenant, en 1937.

En 1940, il était chef de peloton à la Cie Moto du 1 Ch. A. où il se distingua

DANS NOS SECTIONS

ARLON

L'adjudant PAY et son épouse tués dans un accident d'auto près d'Arlon

Triste fin d'août à la section d'Arlon : l'adjudant Pay est victime avec son épouse d'un accident mortel de la route.

La Section a tenu à s'associer de façon particulière aux funérailles de son ancien secrétaire.

A l'arrivée du cortège funèbre, les deux cercueils furent déposés l'un près de l'autre sur le parvis de l'église Saint-Martin. Et c'est là, devant bon nombre d'anciens aux premiers rangs desquels se trouvait le colonel REMIENNE, commandant militaire de la Province, que Raymond REUTER rendit hommage au disparu, disant notamment :

... La Fraternelle des Chasseurs Ardennais doit trop à Philippe Pay pour le laisser s'en aller sans un mot de gratitude et d'adieu.

Adjudant R.S.M. au 1^{er} Bataillon de Chasseurs Ardennais en Allemagne, Philippe Pay avait été dans cette unité d'élite, le sous-officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. Il fut également la base la cheville ouvrière et l'inépuisable animateur de la jeune section de la Fraternelle du 1 Ch. A.

Lorsque Philippe Pay revint en Belgique pour y achever sa carrière dans les bureaux du Service Social de l'Armée, il accepta d'emblée de reprendre le poste de secrétaire de la Fraternelle d'Arlon, laissé vacant par le décès de l'adjudant Maréchal. Etre secrétaire d'une section qui compte plus de quatre cents membres n'est pas précisément une sinécure. Et pourtant Philippe Pay fut ce secrétaire là. Désintéressé, méthodique, soigneux, ordonné, prudent, il fut vraiment ce collaborateur de choix que bien des groupements nous enviaient.

Depuis lors, il avait pris sa retraite. Une retraite heureuse dans un foyer uni...

Les corps furent ensuite portés à l'inhumation de l'église, celui de l'adjudant Pay par un groupe de sous-officiers du 1 Ch.A. venus spécialement d'Allemagne et celui de l'épouse par des anciens de la Section.

M. le doyen Mathen célébra lui-même l'office et prononça une émouvante homélie.

Plusieurs groupements patriotiques d'Arlon étaient représentés par une délégation avec drapeau.

La « Brabançonne » et la « Marche des Chasseurs Ardennais » exécutées aux orgues par notre ami Emile Binet clôturèrent dans l'émotion générale la pieuse cérémonie.

Décès

La section d'Arlon a été douloureusement émue par la publication de notre dernier numéro, ayant perdu six de ses membres :

En mai, était décédé à Lischert, Emile REIS.

En août, outre l'adjudant Philippe PAY :

- Louis BLEY, de Bonnet;
- le commandant Charles DARDENNE, de Vierves-sur-Viroin;
- le notaire Roland Ensch, d'Arlon;
- le major hie G. RICAIL, d'Herbeumont.

Appel

Le lieutenant FRANÇOIS qui était à Charleroi au DRI/Ch.A. le 10 mai 1940 et le sous-lieutenant Jean DELAÏTTE sont priés de contacter l'adjudant Nestor GENIN, place MacAuliffe, 16, à Bastogne.

BERTRIX

Bal

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section de Bertrix, invite les camarades des sections voisines à assister nombreux à son grand bal de la Saint-Nicolas qu'elle organise, en collaboration avec le Judo-Club de Bertrix, le samedi 7 décembre, à 21 heures, à la salle des fêtes de Bertrix.

Bérets et insignes

La section est à nouveau fournie en insignes et bérets verts. Ces derniers seront portés fièrement lors du défilé du 11 novembre qui commémore cette année de 50^e anniversaire de l'Armistice de 1918.

BRABANT

Cotisations

Le Comité fait un pressant appel aux retardataires de 1968 pour qu'ils s'acquittent au plus tôt du montant de leur cotisation, par versement au C.C.P. 3522.42 de la section du Brabant. Il les en remercie d'avance.

1970

D'ores et déjà, la section se propose de mettre sur pied de belles cérémonies en... 1970, à l'occasion de l'inauguration d'un emblème commémoratif qui figurerait à la place des Chasseurs Ardennais, à Schaarbeek, heureusement transformée à l'initiative de l'administration communale de cette importante commune de l'agglomération bruxelloise, à la tête de laquelle on trouve plusieurs Luxembourgeois dont le bourgmestre, Gaston Williot, et l'échevin Albert Lenoir.

Nomination - Distinctions

Notre membre adhérent Gilbert Kinoo a été nommé Lieutenant-colonel de réserve le 26 juin 1968. Il est le collaborateur de M. Lenoir, échevin de l'Instruction publique de Schaarbeek, lui-même membre d'honneur de notre section et ancien président du Cercle Gauxmais de Bruxelles.

Notre membre effectif Jean Schweig vient d'obtenir, pour ses multiples activités de résistant pendant la dernière guerre :

- la médaille commémorative du général D. Eisenhower;
 - la croix de 1^{re} classe des Services interalliés;
 - la Commanderie de la Croix du Mérite des résistants polonais en France;
 - sa nomination au grade de lieutenant-colonel dans l'organisation interalliée de la résistance Spinix.
- Nous plus chaleureuses félicitations.

HOUFFALIZE

Recrutement

A plusieurs reprises, nous avons demandé à nos membres de contacter leurs anciens frères d'armes en vue d'amener dans notre belle Fraternelle ceux qui n'en font pas encore partie.

Il nous est agréable de mentionner aujourd'hui les promesses réalisées par notre camarade DONIA WIDART qui, en quelques heures, a recruté une vingtaine de nouveaux membres. « Et ce n'est pas fini », nous a-t-il avoué. Nous lui adressons de tout cœur nos plus vives félicitations et lui souhaitons de rencontrer le même succès dans les jours qui vont suivre.

Qui va maintenant lui emboîter le pas dans son œuvre d'apôtre ? Ce ne sont pas les anciens qui manquent. Le tout, c'est de les décider à venir grossir nos rangs. Il suffit parfois de quelques paroles pour convaincre un ami ou une connaissance à se joindre à nous, pourvu que soi-même on soit animé du feu sacré ! Encore un grand merci au cher et dévoué Donia.

Carte

des Etats de Services

Malgré nos instances répétées, nombreux sont encore ceux qui ne la possèdent pas. Elle est cependant nécessaire pour pouvoir jouir des avantages accordés par le statut de reconnaissance nationale (loi du 23 août 1964).

Pour les prisonniers de guerre les formalités se résument à peu de chose, mais il n'en va pas de même pour ceux qui n'ont fait que la campagne de mai 1940. Ces derniers doivent, en effet, produire une attestation d'officier prouvant leur participation à cette campagne. C'est là que réside la difficulté, car bon nombre d'officiers de l'époque sont décédés et ceux qui sont encore en vie ne se souviennent plus de tous les hommes qu'ils ont eus sous leurs ordres. Il ne faut pas leur en vouloir : plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis les événements !

Aussi, et cela dans leur propre intérêt, nous engageons vivement les retardataires, notamment les nouveaux membres, à faire le nécessaire au plus tôt. Nous nous tenons volontiers à leur disposition pour les aider à constituer leur dossier. N'oublions pas que pour prétendre à la Médaille du Militaire Combattant de la guerre 1940-1945, créée par l'arrêté royal du 19 décembre 1967 publié au « Moniteur » du 4 janvier 1968, il faudra obligatoirement être en possession de la carte des états de services.

Décès

En dernière minute, nous apprenons le décès de notre camarade Joseph DUBRU, de Houffalize. A son épouse et à sa famille éplorées nous présentons nos plus sincères condoléances.

VIRTON

Notre secrétaire-trésorier, Paul Talbot, a reçu récemment le diplôme d'honneur au titre de porte-drapeau de notre section, fonction qu'il exerce en fait depuis plus de dix ans.

Nous félicitons chaleureusement ce membre de notre comité, qui cumule ainsi trois charges avec tant de dévouement.

Lors de l'inauguration du monument de Vinkt, les sections d'Etalle et de Virton ont frété un car, qui emmena 38 membres à la cérémonie. Pour la plupart d'entre eux, c'était la première fois qu'ils voyaient les lieux où, vingt-huit ans plus tôt, ils avaient soutenu de durs combats. La formule du car commun est à retenir pour les pèlerinages ultérieurs. Nous en reparlerons en temps utile.



L'Etendard et son escorte. En arrière-plan, un obusier de 8 pouces. Le monument aux morts où se voient encore les gerbes de fleurs déposées par le 20^e A et la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

AU 20^e D'ARTILLERIE XXX^e ANNIVERSAIRE

ment aux morts, l'une par le Chef de Corps, le lieutenant-colonel Schmitz, le vice-président national R. Piedboeuf. En cette fin de soirée de mai, dans l'obscurité de la nuit venue, la cérémonie religieuse, l'appel aux morts, ponctué par des coups de canons, le « Last Post » et la « Brabançonne » prouvaient que le 20 A. avait gardé, vivant, le souvenir de ceux qui donnèrent leur vie pour la cause de la liberté, pour la Patrie.

La journée du 26 mai fut réservée à la cérémonie militaire.

Devant les autorités belges et étrangères, devant les familles, devant tous ses invités, le 20 A. allait démontrer que ce jour était son jour. Ses fastes devaient être à la hauteur de ses traditions, c'est-à-dire, sans reproche.

Alignés au cordeau, sur trois rangs, les différents pelotons, ceux des « anciens » comme ceux des « bleus », sont impassibles. Les mouvements d'armes sont exécutés sans hésitation et avec ensemble. Secs sont les commandements, parfaites sont les exécutions.

Le Chef de Corps, ayant pris le commandement, fait mettre en place l'Etendard puis reçoit les autorités militaires.

d'Artillerie de la Division des Chasseurs Ardennais, il a dignement fêté le 30^e anniversaire de sa création.

Le 25 mai, lors de la réception des familles, venues de Belgique par autocars ou en voitures personnelles, les parents de nos miliciens artilleurs purent s'entretenir avec le Chef de Corps et le cadre du 20 A. Contacts heureux grâce auxquels le cœur des mamans et des papas se tranquillisa sur le sort réservé au gamin.

Le soir de ce 25 mai, à la lueur des flambeaux, la messe commémorative aux morts du 20 A. fut célébrée par M. l'aumônier Michel. Dans l'assemblée, avaient pris place plusieurs anciens Chefs de Corps et de nombreuses familles de miliciens. A l'issue de cette messe, combien simple et touchante, l'appel des militaires du 20 A., tombés au champ d'honneur, fut suivi par un dépôt de fleurs; deux gerbes furent déposées au pied du monu-



Le colonel BEM Simonet, commandant de l'Artillerie de la 16^e Division, accompagné du chef de Corps du 20^e A., le lieutenant-colonel Schmitz, passe les troupes en revue.

1934 Sous le commandement du major Heulem, un groupe d'artillerie est constitué. Sa mission : appui du 1^{er} régiment des Chasseurs Ardennais.

1938 30 septembre. Ce groupe est transformé en Régiment d'Artillerie de la Division des Chasseurs Ardennais. Il se compose de deux groupes automobiles de, chacun, deux batteries; l'un est doté de l'obusier de 105 mm, l'autre du canon de 75 mm, mod. 34.

1939 18 juillet. A Namur, Sa Majesté le roi Léopold III confié au colonel BEM Rigano, son premier chef de corps, l'Etendard du Régiment d'Artillerie de la Division des Chasseurs Ardennais.

1940 11 janvier. Le Régiment d'Artillerie de la Division des Chasseurs Ardennais change de nom et devient le 20^e Régiment d'Artillerie.

1940 10 mai. En appui de la 7^e Division d'Infanterie, derrière le Canal Albert, le 20 A. subit l'effort principal de l'avance allemande en Belgique et paie chèrement sa farouche résistance. Dans ses rangs on compte 36 tués en deux jours. En récompense de sa conduite face à l'ennemi, le 20 A., dans les plis de son étendard, inscrira, en lettres d'or, les simples mots : « CANAL ALBERT ».

1951 3 avril. Le 20 A. est reformé et s'installe dans la caserne Tabora à Aix-la-Chapelle. Au cours des années 1951 à 1963, il va subir changement sur changement : son matériel se modernise en fonction de sa mission, sa garnison devient Westhofen, puis Werl.

1968 26 mai. Le 20 A. célèbre, avec quelques mois d'avance, son trentième anniversaire, sous les ordres de son Chef de Corps, le lieutenant-colonel Schmitz.

Dans sa garnison de Werl en Westphalie, le 20 A. a réservé les journées des 25 et 26 mai 1968 aux fastes régimentaires. Détenteur des traditions du Régiment

Après la revue des troupes par le colonel BEM Simonet, commandant de l'Artillerie de la 16^e Division, le Chef de Corps prononce une allocution où se mêlent remerciements, souvenirs et promesses. Chacun y trouve un mot, une phrase, un merci; un merci d'être venu prendre part, une part active, à cette commémoration, à cet anniversaire. Personne ne sera oublié.

Prestations de serment, remises de distinctions honorifiques et de challenges, y compris le brevet de participation à la Marche du souvenir, organisée par le 3^e Chasseurs Ardennais, clôturent la première partie de la cérémonie.

Sous les ordres de son Chef de Corps, le 20 A. quitte la plaine d'honneur, le pas

cadencé par la Marche des Chasseurs Ardennais. Il va retrouver ses véhicules...

... Ses véhicules dans lesquels, maintenant, il va défilé. Fiers, la tête haute, le buste droit, les Artilleurs du 20 A. passent devant la tribune où tous les spectateurs se sont rassemblés.

Véhicules légers, véhicules lourds, à roues et à chenilles, passent, se suivent. Voici la Batterie Etat-Major, la Batterie B, l'Etendard et son escorte, la Batterie A, la Section Maintenance.

C'est fini. La cérémonie est terminée. Le 20 A. a dignement fêté le 30^e anniversaire de sa naissance. Ses fastes régimentaires furent une réussite, un succès.

Maintenant, chacun s'en va, emportant un beau souvenir qui se teinte du vert « Chasseur Ardennais », du vert qui parfois vire au noir, de ces couleurs que l'on ne retrouve qu'aux flancs des sombres côtes de notre Ardenne.

N.D.L.R. — La Fraternelle n'a pu s'associer aussi étroitement qu'elle l'eût souhaité à cette commémoration du XXX^e anniversaire de la création de « notre » régiment d'artillerie. La cause en est la coïncidence de date avec la cérémonie de Vinkt. De son côté, le 20 A., pour des raisons dont il n'était pas maître, n'a pu modifier la date primitivement fixée pour ses fastes.

Au 3 Ch. A.

La caserne Ratz, à Vielsalm a accueilli des jeunes gens de Vinkt

Consciente du rôle qu'elle doit jouer dans le pays en temps de paix, l'Armée s'attache, depuis plusieurs années déjà, à apporter son aide aux mouvements de jeunesse en contribuant à l'organisation de camps de vacances, et même en accordant à des groupes de jeunes l'autorisation de camper à l'intérieur du domaine militaire et d'utiliser, depuis 1967, les bâtiments et les installations. C'est ainsi que des camps de jeunesse complètement équipés par l'Armée ont fonctionné, en Belgique, à Bourg-Léopold, à Stockem-Arlon, à Lombardsijde, à Elsenborn et à Vielsalm.

En 1967, soixante-neuf groupes totalisant 4.000 enfants ont été ainsi accueillis en Belgique par les Forces armées, et un millier en Allemagne. Cette activité a pris encore de l'extension en 1968, où plus de 14.000 jeunes gens ont ainsi bénéficié des avantages offerts. A noter encore que quelque 110 miliciens, moniteurs de jeunes, ont été mis à la disposition de ces camps.

Les installations du 1^{er} Chasseurs Ardennais, à Spich, et celles du 3^e Chasseurs Ardennais, à Vielsalm, ont été ainsi de la partie. C'est dans le cadre de cette aide du département de la Défense nationale aux groupements de jeunes, et consécutivement à des contacts que le Chef de Corps, le lieutenant-colonel DERILLE, avait pris, à Vinkt, avec le bourgmestre, M. VERCAMER, lors de l'inauguration du mémorial, qu'une vingtaine de jeunes gens de Vinkt ont été, à Vielsalm, les invités du 3^e Chasseurs Ardennais, du 19 au 23 juillet dernier. Parmi eux, on trouvait un des fils du bourgmestre Vercamer. La section locale de la Fraternelle a été conviée à la cérémonie d'accueil; notre secrétaire régional, Georges SCHMITZ, nous a envoyé, à ce sujet, le compte rendu qu'on lira ci-après.

Pendant les vacances de Pâques, un groupe d'orphelins de Liège, le Verbois, a ouvert la saison 1968. Il a été suivi fin juin par une meute de Lou-



Cliché « L'Avenir du Luxembourg ».

veteaux des Forces Belges d'Allemagne.

Pendant le mois de juillet, les groupes suivants se sont succédés : l'école normale Pie X d'Anvers, les scouts Saint-Jacques et Saint-Denis de Grievgnée, le groupe de Chirojeugd Sint-Aloysius de Bazel (Fl. Orientale), le Patro Saint-Denis de Fléron, le K.A.J. d'Everselo Heusden, la K.S.A. de Tienen et le K.L.J. de Vinkt.

A l'occasion de la présence des enfants de Vinkt a eu lieu à la caserne Ratz une manifestation bien sympathique.

Le bataillon s'est rassemblé sur la plaine de drill avec, à sa gauche, le groupe d'enfants de Vinkt conduits par les moniteurs MM. Verheyen et Vercamer, ce dernier, fils du bourgmestre de la commune de Vinkt.

S'adressant à la troupe, le chef de Corps, le lieutenant-colonel Derille a expliqué le motif de ce rassemblement et comment avaient été pris les contacts avec les autorités de Vinkt, le 26 mai dernier, lors de l'inauguration du monument aux victimes des combats de 1940.

Après avoir fait l'historique des com-

bats livrés par les Chasseurs Ardennais depuis Chabrechez jusqu'à Vinkt, en passant par Rochelinvall, Temploux, la Dendre, le lieutenant-colonel Derille rappelle le calvaire et la massacre des habitants de Vinkt.

De ces tragiques événements de mai 1940, sont nés des liens d'amitié particuliers entre Vinkt et le 3^e Chasseurs Ardennais, et l'inauguration le 26 mai dernier, du monument à la mémoire des victimes de ces combats en a été la consécration. J'espère, a-t-il dit aux miliciens, que tous vous voudrez, au moins une fois dans votre vie, passer par Vinkt pour y faire un pèlerinage. Car ceux qui sont morts là-bas pour défendre le sol de la Belgique ne sont pas morts en Flamands ou en Wallons, mais en Belges, pour la liberté de tous les Belges.

On ne parle, dit encore le lieutenant-colonel Derille, de ce qui sépare Flamands et Wallons mais pas de ce qui les rapproche depuis 1830. C'est injuste et trop facile, car toujours au cours de notre histoire, devant le danger, devant nos libertés menacées, Flamands et Wallons ont prouvé qu'ils étaient avant tout des Belges. C'était

le cas en 1914-1918 et en 1940 pour nos aînés. Mais, cependant, plus près de nous, il y a d'autres exemples. En effet, lorsque la guerre de Corée devint une menace pour la coalition occidentale, la Belgique a envoyé à bas non pas un bataillon de Flamands et de Wallons mais un bataillon de Belges. Encore plus près, les événements au Congo en 1960 et en 1964. Ceux qui se sont portés volontaires, et ils étaient nombreux au 3^e Ch. A., ainsi que dans toutes les unités de l'A. B., ne sont pas partis pour sauver des Flamands ou des Wallons mais des Belges. Faire fi du passé pour résoudre les problèmes actuels serait une grave erreur. C'est au contraire à partir du passé qu'il faut trouver une solution aux problèmes communitaires, certes, mais dans une compréhension mutuelle.

C'est en allemand et en néerlandais que le chef de corps a terminé son allocution et a ensuite procédé à la remise de deux fanions à la hure au groupement du K.L.J. de Vinkt.

M. Verheyen a remercié le 3^e Chasseurs Ardennais et tout spécialement le colonel Derille et le commandant Godchal.

Le cadre, les moniteurs du K.L.J. et les anciens se sont ensuite rendus au mess pour le verre de l'amitié.

Au cours du mois d'août, le groupe Chirojeugd, de Courtrai et l'Ecole primaire des Handicapés de Vielsalm ont utilisé les installations du régiment. Au cours de ces séjours des mouvements de jeunesse, le 3^e Ch. A. fournit la nourriture et le logement. Les jeunes ont la possibilité d'utiliser les installations sportives, des excursions dans la région sont organisées ainsi que des présentations de matériel militaire.

Remise de commandement à l'Ecole d'infanterie

L'Ecole d'Infanterie nous est chère à plus d'un titre : d'abord, parce qu'elle est l'école de notre Arme; ensuite, parce qu'elle est établie à Arlon où sont nés les Chasseurs Ardennais et en cette caserne Callemeyn (fameusement agrandie) que beaucoup d'entre nous ont connue; enfin, parce que son cadre compte un grand nombre de Chasseurs Ardennais qui en forment quasiment l'ossature.

Le 27 septembre, atteint par la limite d'âge, le colonel B.E.M. F. VANDEWALLE a remis le commandement de l'E.I. au colonel B.E.M. BEAUFILS.

Originaire d'Arlon, le colonel Vanwalle passa une grande partie de sa carrière dans la Force publique au Congo belge. Lors de l'accession de notre colonie à l'indépendance en 1960, il occupait le poste d'administrateur en chef de la Sûreté. Par la suite, à la demande du gouvernement, il fut chef de la Gendarmerie katangaise, consul général à Elisabethville, puis conseiller militaire du Premier ministre Tshombé. Enfin, lorsque la rébellion était près de triompher, il joua un rôle

Remise de hures à Saint-Vith

...Une autre manifestation fort opportune a eu lieu à Saint-Vith, le 22 août : remise officielle des hures destinées à être portées sur le béret vert aux jeunes miliciens ayant terminé avec succès leur instruction de base. Il s'agissait d'une compagnie d'expression allemande, originaire des cantons de l'Est, et d'un peloton d'expression française.

Le général-major DANLOY, aide de camp du Roi et commandant de la 3^e Circonscription militaire, présidait la cérémonie à laquelle la Fraternelle était représentée par MM. PIEDECEUF, vice-président national — le président national s'était fait excuser — et REMACLE, vice-président de la section de Vielsalm, accompagné des membres de son comité et d'autres anciens. Etaient là également toutes les personnalités régionales et locales parmi lesquelles MM. HOEN, commissaire d'arrondissement, KOUMOTH, procureur du Roi, à Verviers, le bourgmestre de Saint-Vith, M. PIP et de nombreux autres bourgmestres. En outre, notre musique F.D.I. sous la direction du lieutenant CARDON, et... les mascottes CLOVIS et CLOTILDE.

Au cours de son allocution, le lieutenant-colonel DERILLE souligna les raisons du choix de Saint-Vith afin d'associer à une cérémonie pleine de signification les familles des miliciens et les populations dont ils sont issus. Une cérémonie similaire aura lieu, dans les prochains mois, en un autre endroit du Luxembourg; vraisemblablement dans la vallée de l'Ourthe.

Les hures furent remises par les personnalités, tandis que les anciens du 3^e Ch. A. accrochaient les fourragères. Il y eut aussi une présentation du drapeau et un défilé. La journée se conclut par une réception offerte par

déterminant dans son élimination, à la tête des équipes d'appui logistique qui prirent un rôle prépondérant dans la conduite à bonne fin de la « marche » Kamina - Stanleyville (1.500 km) qui sauva plusieurs milliers de vies. Durant ses diverses missions au Congo, le colonel B.E.M. Vandewalle fut assisté de plusieurs Chasseurs Ardennais, notamment le colonel B.E.M. MARLIERE, le major GENIS, un blessé de Vinkt, qui fut tué près de Paulis en 1964 et le commandant Albert LIEGEOIS du 3^e Ch. A., l'homme de Rochelival qui fut, lui, grièvement blessé à Stan.

Le colonel Vandewalle a bien travaillé pour son pays au cours d'une carrière exceptionnellement fertile en événements de toutes sortes. C'est un témoin de premier ordre. Les Chasseurs Ardennais lui souhaitent la plus heureuse des retraites.

Son successeur à la tête de l'Ecole d'Infanterie, le col. B.E.M. BEAUFILS n'a jamais porté le béret vert; il appartenait en 1940, au 12^e de Ligne. Mais, c'est un Ardenais, puisqu'il est né en 1915, à Légis, pays de notre ami Albert Balbeur. Nous nous réjouissons de sa désignation et lui souhaitons un fructueux commandement.

l'Administration communale, et un bal plein d'ambiance.

LA MARCHÉ DU SOUVENIR

La troisième Marche du Souvenir aura probablement lieu vers la fin du mois de juin 1969, c'est-à-dire du mercredi 25 au samedi 29. Cette date a été choisie afin de permettre une participation massive des mouvements de jeunesse qui se trouveront alors à la fin de leur année d'études.

D'autre part, en date du 26 juin 1968, le lieutenant général VIVARIO, chef d'Etat-Major des Forces armées, a décidé que les trois armes participeraient à la Marche et que celle-ci continuerait à être organisée sous l'égide du 3^e Ch. A., mais que les Forces de l'Intérieur prendraient en charge l'ensemble des problèmes matériels de préparation et d'organisation. Cette décision est conforme au vœu qui avait été exprimé. On espère aussi obtenir, l'an prochain, la participation d'unités des Armées alliées, ce qui conférera à cette belle manifestation un caractère international.

DU 2 AU 5 NOVEMBRE GRANDE PARADE MILITAIRE AU HEYSEL A L'OCCASION DU 50^e ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DE 1918

Dans le cadre des cérémonies organisées à l'occasion du 50^e anniversaire de la Victoire de 1918, les Forces armées et la Gendarmerie présentent, du 2 au 5 novembre, au Palais 7 du Heysel, une grande parade militaire, à laquelle participeront 1.750 militaires et gendarmes.

En premier numéro, évolution de quatre pelotons d'infanterie, dont l'un — fourni par le 1^{er} Ch. A. en TENUÉ DE CH. A. DE 1940. Les tenues ont été confectionnées dans les ateliers QM de LIEGE, à l'intervention du Lt-Colonel PLOMPTEUX, ancien du 3^e Ch. A.

Cette fête, placée sous le haut patronage du gouvernement, est donnée au bénéfice de l'ASBL « Amis et Parents des enfants handicapés de militaires » et « Souvenir Reine Elisabeth ».

Les séances ont lieu tous les jours à 20 heures; le prix des places varie de 30 à 150 francs; la réservation et la numérotation des places se font au Centre d'Information de Bruxelles (Pavillon de la Place de Brouckère) — Téléphone : 02/18.05.29.

Une séance de gala sera réservée aux Anciens Combattants 14/18. Elle aura lieu le jour de la Saint-Hubert, 3 novembre 1968 à 15 h.

Une séance au profit des écoles est proposée au ministère de l'Education Nationale. Elle aurait lieu le 5 novembre à 15 h.

Fraternelle: 1149

Et je crois que... ce n'est pas tout !

Le 1000^e c'est notre camarade Jean-Louis MOUTON de MARCHIN qui s'est vu attribuer un fanion de la Fraternelle.

Notre effectif a été plus que doublé grâce au dévouement inlassable de nos recruteurs et aux camarades qui nous ont « amené » un nouveau membre.

Il y a encore actuellement énormément « d'égarés » que je n'ai pas pu contacter pour cause de changement d'adresse et d'autres qui n'ont pas pris la peine ou n'ont pas eu le temps de lire ma circulaire.

Beaucoup d'anciens du 1^{er} Ch. A. se sont affiliés dans une section de Belgique. Je les remercie et les félicite de tout cœur.

Il n'y a pas que la section 1 Ch. A. qui compte mais notre Fraternelle tout entière.

Maintenant que l'effectif de notre section est plus que doublé nous allons, tous ensemble, essayer de doubler l'effectif total de la Fraternelle.

L'union fait la force et tous nos « sanglers » unis sont déjà actuellement une force terrible qui ne cessera jamais de s'accroître pour devenir redoutable.

Il n'y a pas bien longtemps notre secrétaire national me demandait ce que je cherchais. Je lui ai répondu le plus sérieusement possible : « dix mille hommes pour la Fraternelle ». Il avait un sourire sceptique. Il n'a pas l'air d'y croire. Et bien attendez, mon cher secrétaire national, tous les camarades Ch. A. vont s'y mettre à fond et nous aurons les dix mille hommes. Nous serons plus de dix mille puisque l'effectif total de la Fraternelle sera, comme celui de la section 1 Ch. A., plus que « doublé ».

★

Mise à la pension

L'adjudant-chef MOTTE, adjudant de corps du 1^{er} Ch. A. et président de notre section a été placé en congé de trois mois préalable à la pension à la date du 1^{er} octobre.

Il était entré au 3^e Chasseurs à pied le 29.8.32 et passé au 3 Ch. A. le 30.8.35.

L'adjudant de Corps nous quittera le 1^{er} janvier, mais le Président de la Section restera en fonctions.

★

1. DIPLOME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU

Le diplôme d'honneur de porte-drapeau des associations patriotiques a été décerné à Clément, Joseph Rouxhet, Adjudant pensionné, demeurant à Rochefort, Porte-drapeau de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Section 1 Ch. A. (ancienne Section A.O.).

Nos plus vives félicitations, mon cher Clément, et encore merci pour les grands services que tu as rendus à notre Fraternelle et au 1^{er} Chasseurs Ardennais.

2. DECES

Le 18 août, un de nos anciens RSM, l'adjudant pensionné Philippe Pay et son

LA VIE AU 1 CH. A.

épouse Suzanne Theisman sont décédés au Grand-Duché de Luxembourg suite à un accident de roulage.

Notre camarade Philippe avait quitté le 1^{er} Ch. A. à Siegen le 23.12.1957 pour rentrer à Arlon.

Au 1^{er} Ch. A., il était aimé et admiré de tous ses chefs, collègues et subordonnés.

Nous perdons avec l'adjudant et Madame Pay des amis sincères, mais nous conservons le souvenir ému d'un camarade qui fut entièrement dévoué aux Eserets Verts et à la Fraternelle.

Nous présentons à la famille et à la section d'Arlon nos sentiments de douloureuse sympathie.

Le 1^{er} septembre, un autre camarade nous fut enlevé brutalement par une maladie. Philippe Capelle de Carnières, soldat milicien de la compagnie EMS du 1^{er} Ch. A., est décédé à l'Institut Bordet à Bruxelles.

Arrivé au 1^{er} Ch. A. le 17 avril, Philippe Capelle était un exemple de conscience et de dévouement qui avait immédiatement acquis la sympathie de tous ses camarades.

Nous prions sa famille de bien vouloir accepter l'expression de nos condoléances émuës.

3. CHAMPIONNAT DE MARCHÉ DE L'ARMÉE

Le caporal Hilger a remporté la 2^e place au championnat de l'Armée des 20 km et obtenu la médaille.

Nous le félicitons vivement pour cette magnifique performance.

4. CHAMPIONNAT DE MARCHÉ DE 50 KM A MARCINELLE

Le soldat VC Hubeau et le caporal milicien Lacroix ont reçu les médailles de 2^e et de 3^e militaire.

Un grand bravo pour ce magnifique classement.

5. NOMINATIONS

Le 26 juin, au grade de :
— 1^{er} sergent-major : le 1^{er} Sgt Oly et le 1^{er} Sgt Gerardy.

— 1^{er} sergent : le sergent Vaessen.

— sergent : les sergents commissionnés Somja, Simon et Boulanger.

Au grade de caporal d'active : les soldats VC et rengagés : Nicolas, Delbecq, Riga, Mathysse, Sarot et Cortvriendt. Et parmi nos miliciens :

Au grade de caporal : Erkens, Staf, Bietheres, Honoré, Noël et Lacroix.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de sergent : Limbourg, Scazzi et Borgret.

Au grade de caporal : Vanstaen, Grifnee, Majerus, Senechal, Philippe, Henslegers, Van den Borre, Vigneron, Authuys, Corman, Dagnelles, Laurent, Leyens, Marchal et Partage.

Nos plus vives félicitations aux heureux promus.

6. DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne au capitaine-commandant Georges ;

aux capitaines, Lefebvre, Kileste, Engels et Beekman.

La Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold II à l'adjudant Bastin.

Les palmes d'or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Gerin et au 1^{er} sergent Maillard.

La Décoration militaire de première classe au 1^{er} sergent-major Mahieu.

La Décoration militaire de deuxième classe au 1^{er} sergent Dauge.

Nous les félicitons chaleureusement.

7. MARIAGES

Le caporal MENGAL a contracté mariage avec Mlle SERVAIS ;

Le soldat GUERTI a contracté mariage avec Mlle NESTOROWICZ ;

ROBETTE avec Mlle DEMARTIN ;

BRISON avec Mlle FONTAINE ;

THOMAS avec Mlle PEGORADO ;

DAULLY avec Mlle VILAIN ;

BALTHAZAR avec Mlle MATHURIN ;

DUHIN avec Mlle LIEGEOIS.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

8. NAISSANCES

Bernard chez le capitaine LENOIR ;

Philippe chez le 1^{er} sergent GALDE-ROUX ;

Nadine chez le 1^{er} sergent BURON ;

Patricia chez le soldat FERY ;

Gérald chez le caporal LEFEBVRE ;

Nos plus vives félicitations aux parents heureux et comblés.

UN FAMEUX JULES !..

JULES, le sanglier vigoureux et « trop curieux » qui, un peu avant les Fastes, était venu rendre visite à nos deux pucelles vient de faire ses preuves.

Il avait été annoncé comme un « castard de première classe ». Nous n'en avons pas été déçus, bien au contraire car LA HURE (périodique du 1^{er} Ch. A.) nous signale :

a) Monsieur JULES SANGLIER (VC reproducteur classe 1) et Dame Victoire LAIE, dit Victor, (mascotte en titre au 1^{er} Ch. A.) ont la grande joie de vous faire part de la naissance de QUATRE grasselets marçassins.

b) Monsieur Jules SANGLIER, déjà cité ci-dessus, et Dame Rosalie LAIE (mascotte de réserve au 1^{er} Ch. A.) ont la grande joie de vous faire part de la naissance de SIX marçassins potelés. Le baptême des enfants de ce ménage à trois aura lieu le jour de la St HUBERT sur la plaine de drill.

Vu l'urgence, le 1^{er} Ch. A. demande des parrains et des marraines. Vous pouvez vous présenter, écrire ou téléphoner à l'adjudant LEURIS, secrétaire du 1^{er} Ch. A., secrétaire-trésorier de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section 1 Ch. A., fondateur de la Société protectrice du Jeune Marçassin.

9. AU PRIX MARECHAL LECLERC

Ce fut... formidable !

Le Général en était « rajéuni » !

En effet ; quelques-uns de nos braves l'ont appelé « mon Colonel » !

Il est vrai, après une telle émotion dans cette victoire éclatante et quand

on voit un Général de près pour la première fois !!!

10. ABSENCES

Les adjudants DOYEN et TAFNIER, grands amateurs de bananes, sont actuellement dans la « bananeraie » du Major LEBEGUE à ARLON.

Nous leur souhaitons une cueillette « énorme ».

11. NOUVEAUX MEMBRES PROTECTEURS

Nicole NIZET, Nadine GENARD, Paulette HORBAN, (CMC SPICH), Joseph MOTET de Bruxelles, Roger DELPIERRE de Rosières-Saint-André, Nicole VANDERBECKEN de Genval, Eugène WYNEN de Juprelle.

12. CHALLENGES

Le 1 Ch.A. est « en piste » pour le challenge ALBERT et le CHALLENGE FUSILLIER d'ASSAUT qui ont eu lieu fin septembre. Peut-être des résultats en dernière minute.

13. ENCORE DES MARCHEURS

Le 3 juillet, un peloton de la 3^e Cie a participé à la Marche de RHEINDALEN.

Du 13 au 16 juillet, ils ont parcouru 160 km en Hollande à la Marche de NIEGUE.

Les Bérêts Verts, porteurs d'un drapeau aux couleurs nationales et de fanions de la Fraternelle, ont, pendant une courte halte à GROESBEEK, fleuri les tombes des trois soldats belges qui laissent leur vie en Hollande au cours des combats de la libération : soldat BILLEN de la 1 Bde Inf. Libération, MOONEN et DEWAGENAIRE du 2 Bn Fus 6 Bde décédés respectivement les 22 avril 1945, 11 mai 1945 et 22 mars 1945.

14. LE DRAPEAU DE LA SECTION

Était à SENNELAGER au concours de tir de l'OTAN dénommé Prix Maréchal LECLERC.

Était aux funérailles de l'adjudant et Madame PAY et de notre camarade Philippe CAPELLE.

15. AUTRE NAISSANCE

Jean-François, né le 22 août 1968, a trouvé un nid douillet chez le capitaine et Madame BEECKMAN.

Nos chaleureuses félicitations aux parents adoptifs heureux et comblés.

16. CHANGEMENT D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse, veuillez je vous prie me le communiquer. Quelques bulletins me reviennent portant la mention « parti sans laisser d'adresse ». « N'habite plus à l'adresse indiquée ».

Nos équipes de football

LES JEUNES

Flamme, Payez, Robette, Dewilde, Somja, Lejeune, Parmentier, Vivier, Parmentier, Oly, Riga.

Soigneur : Weynans.

LES VÉTÉRANS

Deprez, Vigneron, Dessart, Antoine, Origer, Leclère, Fris, Carryn, Adam, Anciaux, Hologne, Delhaye, Misenta.

Soigneur : Weynans.

Le premier match s'est déroulé au terrain de Spich le 11 septembre à 16 h.

En présence : Club Sportif Ardennais contre 2 Cy.

Le match a dû être arrêté pour cause de pluie. Nos vétérans étaient transformés en « nageurs » et comme le water-

polo n'était pas prévu le match a été remis.

LE SERPENTAIRE

SERPENTAIRE : n. m. Oiseau rapace d'Afrique qui se nourrit de serpents.

La huppe qu'il porte sur la tête lui a aussi valu le nom de SERPENTAIRE!!! (Cf Petit Larousse Ed. 1960 - 4^e tirage - page 964).

Mais ce n'est pas de ce secrétaire que je voudrais vous entretenir. Il s'agit d'un autre qui n'est ni oiseau, ni... rapace (ou si peu!).

Si vous dites qu'il est également... rapace... vous n'aurez pas tout à fait tort. Il ne recherche pas les serpents. Il se contente de... beaucoup de membres et de cotisations.

Sa mission principale et primordiale réside dans les écritures, il rédige la correspondance, traite le courrier souvent volumineux et essaye de résoudre les problèmes qui lui sont soumis par un bon millier de membres.

Si vous répondez par retour du courrier, c'est qu'il n'a rien d'autre à faire!

Si l'attend quelques jours, c'est qu'il se f... éperdument de vos problèmes!

Si l'a fait un compte rendu ou un article trop long, il est... casse-pieds!

Si l'n'en fait pas ou en fait un trop court, c'est qu'il s'en f...!

Si l'assiste aux réunions, certains disent qu'il... s'impose!

Si l'n'y assiste pas, alors... à quoi bon d'avoir un secrétaire qui n'est jamais là!

Si l'prend des initiatives, c'est un... révolutionnaire!

Si l'n'en prend pas, c'est un... planqué!

Si l'prend quelques jours de congé... il est toujours parti celui-là!

Si l'n'en prend pas, c'est un... marche à balles!

Si l'donne son avis, c'est un... bavard!

Si l'n'en donne pas, c'est un... taiseux!

Si l'n'a pas grand-chose à faire on lui assigne une petite fonction supplémentaire ou il se l'assigne... lui-même. (La trésorerie de la Section, par exemple). Dans ce cas on a alors à faire à un secrétaire-trésorier. Technique de la double fonction!

« Two in one » comme disent nos amis d'outre Atlantique.

La plupart d'entre nous connaissent les « Five in one » pour en avoir consommé à « tire-larigot » pendant les manœuvres. Mais... attention! Le « Two in one » n'est pas consommable!

Comme chacun le sait le trésorier est chargé de détenir et de comptabiliser les

deniers de la collectivité. Notre collectivité étant notre Section de Fraternelle.

Chacun sait aussi qu'aucune collectivité, société ou association n'est viable que si elle dispose de... fonds.

Dans le cas de notre Fraternelle où croyez-vous que nous trouvons ces fonds? Et bien c'est simple! Oui, grâce à la modique cotisation, quote-part versée par chacun pour la dépense commune.

Recréée grâce à vous, la Section ne peut vivre que par vous.

À quoi sert cette cotisation et qu'avons-nous comme dépenses?

— Impression du bulletin « LE CHASSEUR ARDENNAIS ». Aucune Fraternelle ne possède un périodique semblable au nôtre. (présentation, photos, mise en page).

— Impression des cartes de membres. (Plus d'un millier rien que pour la Section ICh.A.). Et il y a 18 Sections.

— Frais de correspondance.

— Réserve pour aider nos camarades qui se trouvent dans une situation difficile.

Le trésorier doit gérer le modeste pécule de la Section et veiller au grain! Si ne le fait pas il manque au plus élémentaire de ses devoirs. C'est pourquoi, afin de pas manquer « au plus élémentaire de ses devoirs » le « Two in one » vient une fois de plus vous... casser les pieds en vous rappelant qu'il serait utile de renouveler le montant de votre cotisation (50 F.) et vous en remercie « fraternellement » d'avance.

M. LEURIS.

Le challenge du Fusilier d'Assaut

La deuxième compétition du challenge du Fusilier d'Assaut 1968 (Chalfusas) s'est terminée, le 20 septembre, au camp de Vogelsang. Le 1^{er} Chasseurs Ardennais a été moins heureux que l'année précédente, bien qu'il termine à une très honorable troisième place, à neuf points du vainqueur, le 4 Cy (930 points) et à cinq points du 6^e de Ligne (926 points). Nos bérêts verts ont donc obtenu 921 points, remportant notamment l'épreuve de marche et se classant 2^e quo à la première place pour l'armement. Nous y reviendrons dans notre prochain bulletin.

L'abondance des matières nous contraint de reporter à notre prochain numéro la publication de la fin du reportage effectué par des journalistes allemands au 1 Ch. A.



COUPS DE BOUTOIR

PRIX NOBEL DE LA PAIX

Le prix Nobel de la Paix ne devrait-il pas être décerné au Président de ce petit pays d'Amérique centrale qui lors de la visite du président Johnson a dû emprunter de la poudre à un voisin afin de pouvoir faire tirer les 21 coups de canon protocolaires?

SIMPLE QUESTION

Pourquoi les pays de derrière le rideau de fer n'ont-ils pas adhéré à la Charte Universelle des Droits de l'Homme?

O.N.U.

Les experts juridiques de 35 nations se sont réunis à Genève sous les auspices de l'O.N.U. et ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur une définition acceptable de l'agression. Mr. U. art en est bien mari : que de difficultés, que d'ennuis encore en vue!

VETO

Cette organisation nous rappelle en bien des points la défunte Société des Nations. Tout comme elle elle est incapable de trancher le moindre litige, de faire cesser le moindre conflit. Mais elle permet à certains grands d'utiliser cette merveilleuse tribune pour faire leur propagande. Il était certain que du moment que l'on accordait le droit de veto à certains grands cette organisation serait frappée d'impuissance : l'U.R.S.S. en est son 106^{me} veto.

DANS LE MONDE

Quand verrons-nous des manifestations organisées pour protester contre le massacre de civils, de femmes et d'enfants au Vietnam du sud? En 30 semaines le F.N.L. a tué 8.000 civils, en a blessé 20.000 et kidnappé 6.000.

CYNISME

Les néo-nazis ont adressé au flamingant Babylon, depuis de la V.U. un sévère avertissement parce qu'il avait qualifié nos gendarmes de « S. bleus ». Il est estimé que cette qualification est insultante pour leurs amis S.S. dont l'honneur ne peut pas être traîné dans la boue.

NIGERIA

Avec les canons et les munitions que l'URSS et la Grande-Bretagne fournissent aux Nigériens, ces sauvages tirent sur les avions de la Croix-Rouge qui transportent des vivres et des médicaments pour les femmes et les enfants du Biafra.

BUSINESS

Le scandaleux massacre du Biafra continue parce que l'URSS et la Grande-Bretagne vendent des avions, des chars, des canons, des mitrailleuses et des munitions aux troupes de Lagos. Il est vrai que nous n'avons pas le droit de nous scandaliser étant donné que jusqu'au 1^{er} juillet les avions de la Sabena y ont transporté 1.200 t. d'armement et de munitions. L'ONU est incapable de mettre fin à cet ignoble trafic.

DEUX POIDS - DEUX MESURES

Monsieur U. Thant a déclaré que la sécession du Biafra était une question de politique intérieure et qu'il ne pouvait pas s'en occuper. Pourquoi n'a-t-il pas pensé la même chose lors de la

sécession katangaise? Il a envoyé au Congo des troupes scandinaves, africaines et surtout des indiens qui pendant des mois y ont touché des soldes microbolantes de 500 F par jour. Les indiens sont rentrés chez eux avec une cargaison d'appareils ménagers dont ils avaient dépeuplé les villas des résidents belges.

LE REGIME SOVIETIQUE EST INCORRIGIBLE ET INCURABLE

C'est ce qu'a déclaré un écrivain russe réfugié depuis peu aux Etats-Unis, B. Brelinkov. Dans une lettre de démission adressée le 20 juin à l'Union des écrivains soviétiques, il disait : « Je ne me suis jamais considéré comme un véritable sujet d'un gouvernement composé de menteurs, de tyrans, de criminels et de fossoyeurs de la liberté. C'est un appareil dévorant, impitoyable, intolérant et ignorant, un régime apeuré et tyrannique. Le régime actuel est le plus obscur, le moins compétent et le moins intellectuel dans l'histoire de l'Etat soviétique. Il décide du sort d'un peuple opprimé et abruti par le propagande. Les intellectuels sont visés par leur gouvernement parce qu'il est nécessaire de détruire tout ce qui est né de l'intelligence car l'esprit ne peut supporter le mal... de supprimer définitivement ces éternels ennemis de l'Etat policier, jeunes gens, artistes, poètes et les juifs ».

EN U.R.S.S.

Khrouchtchev a dit que les opposants au régime devaient être considérés comme n'étant pas sains d'esprit. C'est probablement pourquoi à partir de 1949 les autorités soviétiques ont pu prétendre qu'en Russie il n'y avait plus de prisonniers politiques : ceux qui déplaçaient à la dictature collective du Kremelin sont internés sous prétexte « d'instabilité mentale ». Les asiles sont bondés d'intellectuels, asiles d'un genre spécial, entourés de fils barbelés et électrifiés où l'on peut enfermer de 20 à 25.000 hommes. On y trouve de 70 à 75 p.c. de jeunes gens. Ces révélations ont été faites à l'occasion de l'interne d'un éminent mathématicien Essenne-Volpîne ; 95 savants protesté contre son internement.

RASTRIES

Alors que quantité de gens risquent constamment leur vie pour fuir leur paradis et qu'ils se trouvent constamment dans l'obligation de renforcer les barrières qui les séparent des pays libres, le dictateur Ulbricht et son équipe de profiteurs n'ont pas hésité à déclarer que la nouvelle constitution qui enlève les derniers vestiges de liberté aux Allemands de l'Est a obtenu 99,54 p.c. de « Ja ».

MANQUE D'AUTORITE

Pendant de nombreuses semaines, une poignée d'étudiants ont occupé les locaux de l'U.L.B. sans que personne fasse rien pour les expulser. Lorsque lassés de jouer des leurs, ils sont partis, il a fallu faire nettoyer et remettre en état ces locaux qui étaient en piteux état. Il faudra également payer une grosse facture de communications téléphoniques (plus d'un million) car ces MM. en ont profité pour téléphoner à leurs parents et amis dispersés dans le monde entier. Il paraît que l'on n'a pas osé les expulser de crainte qu'ils ne

considèrent cela comme de la provocation et que des désordres ne s'ensuivent.

CONTESTATION

Nous voulons être traités comme des hommes, hurtaient tous les jeunes. Pourquoi, alors, se conduisaient-ils comme des gamins?

OU ALLONS-NOUS ?

En 15 ans, de 1953 à 1958, les dépenses de l'Etat sont passées de 78 à 240 milliards. Pour 1959, on annonce un budget de 264 milliards 703 millions.

LES EMPOISONNEURS

Le substitut avait réclamé des peines sévères contre plusieurs bouchers qui avaient vendu de la viande avariée à Bruges grâce à la complicité d'un vétérinaire. Même celui qui faisait bénéficier les charognes du cachet réservé à la viande saine ne s'est vu infliger qu'une peine légère avec sursis et une amende.

BIEN SUR

« La réussite des zonings industriels est un gage du pouvoir d'orientation et de choix de l'implantation que détiennent les pouvoirs publics de la Nation », a dit le gouverneur du Luxembourg lors de la visite éclair du vice-premier Ministre et de M. Delmotte dans cette province. Nous nous rendons compte que la réussite industrielle d'autres provinces témoigne surtout de l'influence que peut exercer le pouvoir central sur les investissements.

APRES LES FOURONS, LES CANTONS DE L'EST ?

Des extrémistes flamingants ont répandu parmi la population frontalière un tract prétendant que la province de Liège n'a jamais rien réalisé pour les cantons de l'Est qui sont minorisés, et que d'ailleurs étant donné les « indiscutables » affinités existant entre les flamands et les habitants de ces régions ils devraient être rattachés au Limbourg. Le 1^{er} Ministre, M. Eyskens, n'a-t-il d'ailleurs pas déjà déclaré « que l'autonomie des cantons de l'Est semble inévitable sans que l'on puisse s'engager dès maintenant à créer un arrondissement de langue allemande en marge de l'actuel arrondissement de Verviers ». Il est évident que le fait de créer avec ces 3 cantons un arrondissement allemand aurait comme première conséquence l'expulsion de la langue française de ces régions. Les populations y sont farouchement opposées. Mais est-ce que cela compte? On a vu ce qui s'est passé dans les Fourons où 62 p.c. des habitants ont demandé leur retour à Liège.

CULOT...

À propos des Cantons de l'Est, le fameux Sénateur de la V.U. Jorissen a déclaré : « cette communauté germanophone a déjà assez d'ennuis avec les francophones qui veulent franciser progressivement cette région. Il serait logique, vu la parenté entre le néerlandais et l'allemand et vu l'absence d'impérialisme linguistique chez les néerlandophones que les Ministres flamands de la Culture, de l'Education Nationale et de relations Communautaires soient chargés de la « protection » du secteur de langue allemande ».

QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE

Le Front de Libération de la Bretagne qui encourage les nationalistes flamands et dont des membres, dernièrement, ont fait sauter le garage de C.R.S. à Saint-Brieuc, est surtout composé de gens condamnés pour collaboration avec les nazis.

RACISME

Des députés ont déposé un projet de loi contre le racisme. Bonne affaire se disaient les francophones, mais il y avait erreur, cette loi était destinée à protéger les 650.000 étrangers qui vivent chez nous et non pas les francophones contre les racistes flamands.

CENT CINQ

H. & R. WILLEMS

24, RUE DE PRESSEUX

LIBRAMONT

Téléphone (061) 225.66

GRAVURES DECORATIVES
SUR SCHISTES — MARBRES — GRES — BOIS

PLAQUES SOUVENIR ET COMMEMORATIVES

REALISATEURS DE LA STELE « CHASSEURS
ARDENNAIS » DU MONUMENT DE VINKT

Les droits des combattants 1940-1945

Où en est on ?

Nous croyons utile de faire le point sur ce qui concerne les divers problèmes évoqués ici, dans nos précédents numéros. En réalité, il n'y a pas grand-chose de nouveau à signaler.

Nous traitons séparément de la médaille du militaire combattant et de celle du volontaire de guerre, de même que de la valorisation des services patriotiques et de l'ancienneté dans les services publics.

Le gouvernement actuel a redéposé le projet 485; il vient de prendre un nouvel arrêté sur les pensions anticipées, tandis que le nouveau ministre de la Santé publique a annoncé qu'il ne reprendrait pas le projet de son prédécesseur, tant décrié d'ailleurs, et qui voulait réaliser la fusion des œuvres de guerre.

— **Projet 485**

On sait que ce projet, déposé par le précédent gouvernement, avait principalement pour objet d'augmenter, à partir du 1^{er} janvier 1967, les pensions des invalides et des veuves, et de supprimer les retenues de l'article 9 § 2 : il a été rattrapé de caducité par la dissolution des Chambres, et le nouveau gouvernement a redéposé juste avant que Messieurs les parlementaires ne partent en vacances. Si l'on avait voulu un peu se presser comme cela s'est fait souvent lorsqu'il s'agissait, par exemple, de relever l'indemnité parlementaire, tout aurait pu être terminé au mois de juillet; maintenant, à la rentrée, le Parlement va être très pris par les budgets, et on ne peut guère espérer que le projet devienne loi avant la fin de l'année. Entre-temps, les invalides de 1914-1918, et même ceux de 1940-1945, s'en vont par dizaines chaque semaine. A remarquer que la Fédération nationale des Invalides demande une revalorisation supplémentaire de 8 p.c., au moins, pour tenir compte de la dépréciation des pensions.

— **Défigurés**

Un arrêté royal du 31 mai 1968 a modifié le barème d'invalidité par défiguration. Les bénéficiaires doivent introduire une demande, sous pli recommandé, à l'administration des Pensions. La prise de cours du nouveau taux sera le 1^{er} du mois durant lequel la demande a été introduite; cette dernière prendra cependant effet au 1^{er} octobre 1968 si la demande est faite avant le 21 du même mois.

— **Soins médicaux et pharmaceutiques**

Il y a une belle lettre que des ministres ont promis que la réforme des œuvres de guerre aurait pour contrepartie un préalable, à savoir : une loi instituant le gratuit des soins médicaux et pharmaceutiques pour les invalides de guerre. En effet, jusqu'à présent, sauf en ce qui concerne les prothèses, cette gratuité ne constitue pas un droit légal et n'est d'ailleurs, généralement, qu'une fausse gratuité. Le ministre précédent avait formellement promis un projet pour Pâques 1967; il y a eu, depuis lors, deux Trinités, et rien n'a été fait. Il paraît que le nouveau ministre est attentif au problème. Espérons que le gouvernement aura une vie suffisamment longue pour que l'on puisse passer à l'exécution.

— **Rentes**

Plusieurs associations patriotiques réclament une indexation des rentes de combattant et de captivité, en fonction

de l'évolution du coût de la vie. Cela paraît tout à fait légitime car avec l'élévation de l'index, le montant desdites rentes finira par ne plus rien signifier, ainsi que c'est le cas pour d'autres allocations. Certains réclament aussi la réversibilité de la rente en faveur des veuves; le gouvernement s'est toujours opposé, jusqu'ici, à une telle mesure.

5. — **Pension anticipée**

Là aussi, les associations patriotiques demandent généralement, pour tous les bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale, le droit à la pension anticipée, à soixante ans pour les hommes, et à cinquante-cinq ans pour les femmes, sans aucune réduction, c'est-à-dire le régime qui est applicable aux invalides à 40 p.c. au moins.

A cet égard, un nouvel arrêté royal daté du 31 juillet 1968 a paru au « Moniteur belge » du 6 septembre, en ce qui concerne l'octroi de la pension anticipée aux travailleurs salariés (il faut en attendre un autre, sans doute dans le même sens, du ministère des Classes moyennes, pour les indépendants). Le nouvel arrêté ne modifie rien quant au fond : il rend un peu plus clair le fameux fouillis que constituait l'arrêté du 21 mars 1968, précisant les conditions auxquelles on peut obtenir la pension anticipée sans aucune pénalisation. Rappelons-les en bref :

- a) Il faut être titulaire d'un statut de reconnaissance nationale;
- b) Il faut être titulaire d'une pension d'invalidité militaire, ou même de victime civile de la guerre;
- c) Il faut un taux d'invalidité de 40 p.c. au moins;

6. — **Assurance-vie**

pour les invalides de guerre

Lorsque l'Office de Crédit de l'ONIG/ONAC accorde un prêt à un invalide de guerre, il exige, en principe, la souscription d'une assurance-vie auprès de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite. Cependant, les invalides vieillissent; d'autres, parmi les grands invalides, sont fort atteints et la CGER refuse, en certains cas, l'assurance ou elle réclame des surprimes considérables.

Déjà, un arrêté royal du 11 mars 1968 avait fixé les conditions auxquelles l'ONIG peut conclure certains contrats d'assurance-vie au profit de certains invalides. Un nouvel arrêté du 16 mai 1968 soumet à l'examen médical complémentaire, par l'Office médico-légal (ministère de la Santé publique) :

- les invalides déclarés non assurables par la CGER;
- ceux pour lesquels la surprime atteint au moins 80 p.c. du tarif ordinaire.

La valorisation des services de guerre

Nous avons longuement exposé, dans notre n° 73, les dispositions de l'arrêté royal du 9 février 1968 ayant trait à la valorisation des services patriotiques dans la carrière administrative des agents des services publics. Cet arrêté, nous l'avons dit déjà, est encore loin de donner satisfaction. Les principales critiques que l'on peut formuler à son égard, tant en ce qui concerne sa rédaction que son application, sont les suivantes :

- 1) Pour les invalides de guerre, où la date ultime d'entrée en service reste

légalement fixée au 27 mai 1949, il faudrait également appliquer la date du 27 juillet 1955. Pour ce faire, le gouvernement devrait déposer un projet de loi qui modifierait l'article 13 des lois coordonnées des 3 août 1919 et 27 mai 1947. La FNI demande que même la date du 27-7-1955 soit décalée éventuellement en faveur de ceux qui n'ont pu entrer dans l'administration avant cette date, à la suite d'une incapacité physique résultant de leur invalidité de guerre;

- 2) Il faudrait étendre à tous les titulaires d'un statut de reconnaissance nationale la valorisation de leurs services de guerre, alors que celle-ci est limitée, jusqu'ici, outre les invalides, aux prisonniers de guerre, prisonniers politiques, membres des Forces de Grande-Bretagne et de la Force publique du Congo comptant au moins un an de service;

- 3) Il faudrait mettre fin à l'obligation d'une justification de l'entrée tardive, pour les invalides après le 27 mai 1949, et les autres après le 31 décembre 1948. Déjà, d'après les échos qui nous sont parvenus, on a constaté un arbitraire considérable dans l'acceptation ou le refus de ces justifications : il faudrait, selon nous, un droit automatique. D'ailleurs, le ministre de l'Intérieur a envoyé dernièrement une circulaire aux provinces et aux communes pour attirer leur attention sur le fait que toutes les requêtes de l'espèce devaient lui être transmises, que les avis soient favorables ou non : cela signifie que les autorités locales et régionales ne peuvent pas trancher arbitrairement. De toute façon, ceux qui essaieraient un refus sont pris de nous le signaler.

- 4) Il faudrait, enfin et surtout, que les autorités gouvernementales veillent à ce que les dispositions légales en la matière soient mises en application partout, c'est-à-dire non seulement dans les ministères, mais aussi dans toutes les provinces et communes et dans tous les parastataux, y compris la SNCB. Il y a des gens, en effet, qui s'ingénient à retarder par toutes sortes de manœuvres dilatoires la mise en application de dispositions qui sont encore loin, cependant, de correspondre à ce qu'attendaient les détenteurs de titres patriotiques. Nous en connaissons une dont l'indigence n'égale que la stupidité : dans un parastatal, on est allé rechercher que l'arrêté royal du 22 avril 1952, qui mettait en application les bonifications d'ancienneté aux invalides de guerre, précisait bien qu'elles ne donnaient qu'une ancienneté fictive; et les juristes singuliers dudit parastatal de se demander s'il n'y avait pas contradiction entre les deux arrêtés, et de solliciter l'avis du ministre de tutelle et du ministre de la Fonction publique. Comme si les dispositions d'un arrêté ne pouvaient pas être changées par un autre arrêté.

A propos de la justification de cette valorisation à l'ancienneté, il est bon de rappeler qu'entre 1944 et 1947, quelque 13.500 temporaires ont été recrutés dans les administrations de l'Etat, sans recours au Secrétariat permanent au Re-

crutement, sans examen d'entrée et aussi sans respect des lois de priorité en matière de services publics. Si l'on prend en considération la période 1939-1962, on constate qu'ainsi, plus de 60.000 temporaires sont entrés à l'Etat et ont été régularisés. Beaucoup d'entre eux ont mis à profit leur abstention de toute activité patriotique pour voler ainsi la place, aux services de l'Etat, à des prisonniers de guerre, des prisonniers politiques, des combattants, des résistants, etc...

La médaille du Volontaire de guerre combattant

On sait qu'un arrêté royal du 16 janvier 1968 (MB du 26 janvier 1968) a étendu le principe de l'octroi de la médaille du volontaire de guerre combattant aux membres de la résistance armée, des services de renseignements et d'action, et auxiliaires de ceux-ci. Le « Moniteur » du 31 août dernier a publié un arrêté royal du 7 août qui détermine les conditions d'application dudit arrêté.

Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails. Précisons l'essentiel :

- a) Il faut six mois d'appartenance, au moins, à la résistance ou aux services de renseignements et d'action pour ceux qui avaient moins de quarante ans lors de la prise en cours de leur première période de reconnaissance d'activité patriotique;
- b) Il faut trois mois, au moins, d'appartenance pour ceux qui avaient entre quarante et cinquante ans;
- c) Il faut un mois pour ceux qui étaient âgés de plus de cinquante ans.

Si des périodes de RA et de SRA ne coïncident pas, elles peuvent s'additionner pour arriver au minimum.

Il n'y a pas de limite de temps pour les RA, les SRA et les ARA reconnus à titre posthume ou blessés du fait de l'ennemi pour leurs activités, ou encore, ayant dû interrompre celles-ci à la suite d'une affection contractée en service (il suffit d'être reconnu invalide de guerre), ni pour les personnes incarcérées ou déportées par l'ennemi du fait de leurs activités patriotiques.

Il existe un formulaire spécial pour l'introduction des demandes, et nos membres peuvent en obtenir en s'adressant à leur section ou, à défaut au secrétaire national. Les demandeurs bénéficiaires personnels doivent joindre un certificat de bonne conduite, vie et mœurs non muni de timbres (destiné à une administration publique). Les ayants-droit doivent simplement remplir le formulaire.

Les demandes sont à adresser, sous peine de forclusion, pour le 31 décembre 1969 au plus tard, au directeur de l'Office central de la Matricule, 24, rue des Petits-Carmes, Bruxelles 1.

Médaille du Militaire, Combattant de la guerre 1940-1945

L'arrêté royal créant cette médaille a paru au « Moniteur belge » du 4 janvier 1968, et il portait la date du 19 décembre 1967. Le ministère de la Défense nationale souligne que les modalités d'octroi seront précisées prochainement dans un arrêté ministériel; il ajoute toutefois que la distinction en question

sera seulement attribuée quand le demandeur sera en possession d'un des trois documents suivants, au moins :

- la carte du prisonnier de guerre 1940-1945;
- l'attestation de bénéficiaire du statut des militaires ayant appartenu aux Forces belges de Grande-Bretagne;
- la carte des états de services de guerre du combattant 1940-1945.

Il est donc évident que ceux qui ne possèdent ni le premier ni le deuxième document doivent absolument avoir le troisième s'ils veulent obtenir cette nouvelle décoration. Depuis des années, nous insistons auprès de nos membres qui n'ont pas encore entrepris les démarches voulues pour qu'ils sollicitent l'octroi de la carte des états de services de guerre auprès de l'Office central de la Matricule, 24, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles 1.

Nous avons longuement détaillé, dans notre n° 66 du deuxième trimestre de 1968, les modalités d'introduction de ces demandes. On peut obtenir des formulaires dans nos sections. Ceux qui possèdent la médaille commémorative 1940-1945 doivent uniquement remplir le formulaire, joindre une photographie et souligner qu'ils possèdent la médaille commémorative; pour les autres, c'est un peu plus difficile, et cela le deviendra de mois en mois, en raison des nombreux décès. Ils doivent joindre au document déjà indiqué ci-dessus une attestation d'officier de l'unité à laquelle ils appartenaient; à défaut, on accepte maintenant une attestation de sous-officier et même deux attestations de caporaux et/ou soldats, et même d'autres documents de preuve. A.H.

Encore des échos de Vinkt

Nous avons reçu d'autres échos de la cérémonie d'inauguration du monument de Vinkt : nous en avons retenu deux.

La première communication émane du chanoine P. Loontjens qui assistait le révérendissime évêque de Gand, Mgr Van Peteghem, et qui est lui-même ancien aumônier militaire. Il nous a écrit notamment :

... remercie de tout cœur Monsieur le président de l'envoi, à son adresse, de l'organe « Le Chasseur Ardennais » qu'il a lu avec émotion et admiration. Il vous félicite aussi pour la parfaite organisation de la journée de l'inauguration (26-5-1968) du monument à Vinkt : la part que vous y avez prise a été décisive pour la réussite complète de cette manifestation unique : le discours que vous y avez fait m'a profondément touché et ému. Vraiment, Monsieur le président, un grand BRAVO.

D'autre part, notre camarade Joseph Guillaume, membre de la section de Bertrix et qui était présent à Vinkt où il a combattu en 1940, nous a envoyé un long article intitulé « Vinkt et la Belgique de Papa ». Ce texte comporte une relation très imagée de la cérémonie, et des considérations fort pertinentes exprimées parfois avec humour et émotion. Nous ne pouvons malheureusement pas tout reproduire; nous avons tenu cependant à en reprendre les extraits suivants :

... Le soulagement seulement le fait qu'en pleine période d'aveuglement linguistique, lors d'une cérémonie patriotique comme celle que j'évoque, il n'y avait pas deux tribunes pour départager et isoler les ethnies, mais une seule, et que là, les personnalités de tous bords se côtoyaient, courtoises, protocolairement aimables, et qu'elles dégustaient ensemble le même vin fraternel.

Vinkt avait pavé partout aux couleurs nationales; seuls, deux « zwarte Leuten » se balançaient parmi la jériede des drapeaux tricolores, et encore, l'un d'eux était-il associé à l'emblème national. Les chaussees étaient noires de monde; des milliers de spectateurs, flamands pour le plus grand nombre, communiaient aux souvenirs. Cette foule, par sa présence, mettait à faux les idioties qui se disent à propos d'un patriotisme qualifié de périmé.

Deux discours furent prononcés en cette circonstance : l'un, le premier, en néerlandais, par M. Vercamer, bourgmestre de Vinkt (il ne possède que cette langue d'ailleurs), l'autre par M. Hubert, président national de la Fraternelle des Ch. A. M. Hubert parla en français, mais de temps en temps, il traduisait en néerlandais une partie de son discours : il appartenait à l'assemblée des paroles de paix et d'union, et communiquait à tous son enthousiasme patriotique.

Et de conclure ainsi :

J'ai trouvé une Flandre rivale accueillante et paisible comme il se trouve en Ardenne, une majorité de Belges animés des mêmes dispositions. Il y a deux Belgique : celle de l'ordre et celle du désordre. La majorité des Belges est, en force, du côté de la première; malheureusement, elle n'en a pas conscience.

Fabrication de tout

MOBILIERS métalliques

DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

* TOILES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

* EMAILLEES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !

~~3.250 F.~~

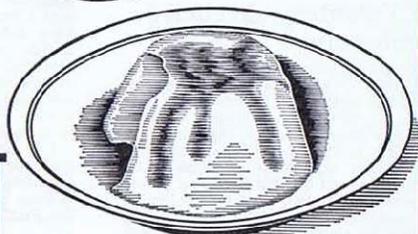
2.450 F.

Prix départ usine Binche

ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 18.68.00
99, rue du Marais, Brux. 1

* DOCUMENTATION SUR DEMANDE

Flan *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT **VANILLE** SMAAK

Imperial
2 DOSES

Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS
TOUTES EDITIONS
TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI
CADEAUX ET OBJETS D'ART